CEB

COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Rapport sur la durabilité **2020**



La CEB et la durabilité

GRI 102-11 • 102-19 • 102-26 • 102-46 • 103-2

Compte tenu de la mission exclusivement sociale de la CEB, la durabilité est au cœur de tous les projets de la Banque et oriente la gestion de ses activités.

La durabilité au cœur de la CEB

Le terme "durabilité" (ou "développement durable") au sens large reviendra fréquemment dans le présent rapport. Il s'entend selon la définition donnée par la Commission européenne de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) comme étant "la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société".

D'un point de vue stratégique, le Plan de développement 2020-2022, approuvé par le Conseil de direction, définit la visée sociale de la CEB et la relie à la durabilité écologique et sociale.

Au niveau opérationnel, la Banque s'est fermement engagée à promouvoir la durabilité écologique dans ses financements de projets (voir la Politique de mesures de prévention des risques sociaux et environnementaux) ainsi que dans ses activités internes (voir la Déclaration environnementale de la CEB).

Gestion active de la durabilité

La CEB compte une unité consacrée à la RSE en charge de traiter les questions de durabilité qui intéressent l'ensemble de l'organisation, tels que la communication et la divulgation des informations, la notation des critères ESG, le dialogue avec les parties prenantes et la coordination des différentes directions.

Par ailleurs, de nombreuses autres équipes de spécialistes travaillent sur d'autres aspects liés à la durabilité :

- *Bureau du Contrôle de la Conformité* : il garantit l'intégrité et la transparence dans la conduite de toutes les activités de la CEB, de la lutte contre le blanchiment de capitaux au signalement, en passant par la sécurité des systèmes informatiques.
- *Direction des Services Corporate* : elle traite les questions liées aux ressources humaines (égalité des sexes, bien-être, etc.) et à la gestion des infrastructures (consommation énergétique des bureaux, gestion des déchets, etc.).
- *Bureau de l'Évaluation* : il examine de manière indépendante les projets financés par la CEB afin d'évaluer leur performance sociale et d'en tirer des enseignements en vue d'éclairer les activités futures de la CEB.
- *Direction des Finances* : elle assure le financement des projets de la Banque dans des conditions concurrentielles et accélère le développement du marché des obligations sociales, par exemple en émettant les obligations d'inclusion sociale de la CEB.
- *Direction des Affaires Juridiques* : elle est chargée de veiller à ce que les engagements politiques en matière de durabilité (garanties environnementales et sociales, fraude, corruption et autres pratiques interdites) soient reflétés de manière adéquate dans les instruments contractuels.
- *Direction Prêts & Développement Social* : elle aide les emprunteurs à développer leurs projets et à maximiser leur valeur ajoutée sociale, en étroite collaboration avec les spécialistes du secteur de la *Direction Préparation & Suivi techniques*.
- *Direction du Risque & du Contrôle* : elle traite les risques liés aux activités internes de la Banque et, à compter de 2021, intégrera les enjeux liés aux risques climatiques et environnementaux dans les évaluations des risques des contreparties et dans le cadre d'appétence pour le risque.
- *Direction de la Préparation & Suivi Techniques* : elle accompagne les emprunteurs pour les aider à maximiser les avantages environnementaux, sociaux et climatiques de leur projet, et à gérer les effets négatifs et les risques environnementaux, sociaux et climatiques tout au long du cycle du projet ; elle aide à rendre les procédures de passation de marchés plus respectueuses de l'environnement, tant pour les projets que pour les besoins opérationnels de la Banque ; elle conseille les clients sur les enjeux de durabilité, soit directement, soit par l'intermédiaire de spécialistes externes.

GRI 102-54

Divulgation régulière et transparence de l'information

Tous les ans depuis 2008, la CEB rend compte de ses efforts en matière de responsabilité sociale d'entreprise dans son Rapport sur la durabilité [1]. L'édition 2020 du Rapport sur la durabilité s'appuie sur les "Normes" de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (*GRI Standards: Core option*). Celles-ci s'accompagnent d'un Index GRI détaillé et s'appuient sur une étude de matérialité approfondie, réalisée en 2019. Les rapports sont également accessibles sur la base de données des rapports de durabilité de l'Index GRI (*GRI Sustainability Disclosure Database*).

Par ailleurs, la Banque communique des informations sur ses obligations d'inclusion sociale par des canaux spécifiques (un rapport est publié 12 mois après l'émission de chaque obligation ; il énonce notamment le lien entre l'obligation et les objectifs de développement durable), et rend compte des enseignements tirés de ses activités de suivi et d'évaluation des projets (voir rubrique Publications du site web de la CEB).

[1] Jusqu'en 2019, ces rapports annuels étaient intitulés "Rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise".



Sommaire

2 La CEB et la durabilité

4 Faits marquants en 2020

5 Avant-propos

6 Évaluation externe de la durabilité de la CEB

7 Une stratégie en faveur de la durabilité

8 65 ans au service de la cohésion sociale en Europe

10 Un objectif : la durabilité

13 Préservation des projets et maintien de financements durables

17 Des projets sociaux qui encouragent la durabilité

18 Financement de projets inclusifs et durables

26 Production et partage de connaissances au fil des projets

28 Adopter des pratiques durables au quotidien

29 Gestion de talents

34 Responsabilité et transparence

36 Gestion de l'empreinte environnementale de la CEB

40 Annexe - Index du contenu GRI pour 2020

Faits marquant en 2020

GRI 102-15

Nouveautés de l'année 2020

- La CEB a approuvé 56 projets à hauteur d'un volume total record de € 6 milliards. Sur ce montant, € 3,1 milliards ont servi à financer des prêts liés à des mesures de lutte contre le COVID-19, qui ont bénéficié à 21 projets dans 18 pays.
- Au mois de juin, Andorre est devenue le 42ème État membre de la Banque.
- Grâce à l'émission de deux obligations d'inclusion sociale en réponse au COVID-19, d'un montant respectif de € 1 milliard et de $ 500 millions, la CEB a triplé le volume de ses obligations sociales par rapport à ses émissions annuelles précédentes.
- Pour chaque projet approuvé durant l'année, un ensemble d'objectifs de développement durable clés a été identifié en fonction des objectifs et des caractéristiques de chaque opération.
- La Banque a vu ses activités croître de 50% (calcul réalisé sur la base du volume de prêts approuvés) ; le personnel de la CEB a réussi à gérer cette hausse de la charge de travail tout en adoptant le télétravail à 100%. De nouveaux services à distance et dispositifs de formation ont été mis en place pour renforcer les liens entre les employés de la Banque, maintenir leur implication et préserver leur bien-être.
- Conformément à la stratégie 2018 de la CEB en faveur de l'égalité femmes-hommes, une certification mondiale en faveur l'égalité des sexes a été créée, et le personnel de la Banque a été invité à répondre à une enquête pour donner son avis concernant les pratiques en matière d'égalité femmes-hommes au sein de la CEB.
- La Banque a mis à jour sa Politique d'information publique, afin de collaborer avec les différentes parties prenantes de façon plus transparente et efficace.
- Au siège à Paris, la mise en œuvre de la stratégie visant à réduire et à recycler les déchets s'est poursuivie : une entreprise socialement responsable a aidé la CEB à identifier d'autres flux de matériel, et les distributeurs automatiques de la cafétéria proposent à présent des aliments plus sains et plus écologiques.

Données financières clés à fin 2020

GRI 102-2 • 102-7 • 102-8 • 201-1

Projets approuvés
€ 6 milliards

Encours de prêts
€ 17,4 milliards

Émissions
€ 4,5 milliards

Prêts décaissés
€ 4,5 milliards

Capitaux propres
€ 3,1 milliards

Total du bilan
€ 27,9 milliards

Données extra-financières clés à fin 2020

Ressources Humaines

209 agents permanents et quatre dirigeants élus (Gouverneur et Vice-Gouverneurs)



33 nationalités



54% de femmes



46% d'hommes

Empreinte carbone de la CEB

Total des émissions de gaz à effet de serre

336 tonnes

éq. CO_2 ou 1,6 tCO_2/employé



Empreinte carbone des projets approuvés, en tonnes d'éq.CO_2 par an

	2017	2018	2019	2020
Émissions absolues des projets approuvés	50 000	70 000	50 000	-
Réductions d'émissions liées aux projets d'atténuation approuvés	- 60 000	- 170 000	- 130 000	- 30 000

Financement de l'action pour le climat, en millions d'euros

	2017	2018	2019	2020
Total du financement de l'action pour le climat	323	629	1 037	798

Avant-propos



GRI 102-14

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport sur la durabilité pour 2020 avec son Index GRI (Global Reporting Inititiative), qui donne un aperçu de la manière dont la CEB a soutenu la durabilité sociale, environnementale, financière et opérationnelle au cours de l'année dernière.

La durabilité continue d'être un élément clé de notre activité et nous en rendons compte depuis plus de dix ans. Alors que nous nous efforçons de soutenir nos pays membres sur le chemin de la reprise, rendre compte des multiples façons dont nous avons contribué à faire progresser le développement durable en Europe a acquis une importance renouvelée. Les questions de durabilité sont au cœur du plan de développement 2020-2022 de la CEB et sont fermement ancrées dans notre planification stratégique et nos activités par le biais, entre autres, de la politique de mesures de prévention des risques sociaux et environnementaux de la Banque, l'accent étant mis sur l'aide aux pays membres de la CEB pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies.

En 2020, nous n'avons pas seulement continué à fournir des financements et une assistance technique pour des projets à fort contenu social dans toute l'Europe, nous avons en fait augmenté notre activité de prêt de 50 % pour soutenir nos membres de manière rapide, souple et ciblée. Nous nous sommes concentrés sur la santé pour renforcer les capacités médicales, ainsi quela création et le maintien d'emplois dans les micros, petites et moyennes entreprises. La moitié du volume total de 6 milliards d'euros à raison de 56 projets approuvés a été affectée à des mesures d'intervention contre le COVID-19, qui bénéficient à des groupes vulnérables dans 18 pays.

Nos deux obligations obligations d'inclusion sociale en réponse au COVID-19 d'un milliard d'euros et de 500 millions de dollars, émises respectivement en avril et en juin, ont connu un grand succès. L'impact de ces obligations sera présenté dans des rapports spécifiques, comme cela a été le cas pour nos obligations d'inclusion sociale au cours des trois années précédentes.

S'agissant de notre fonctionnement interne, nous avons réussi à réduire notre empreinte carbone en 2020, tout en continuant à promouvoir l'égalité de genre ainsi que le bien-être et l'engagement du personnel. L'Unité en charge de la responsabilité sociale d'entreprise de la CEB coopère en permanence avec de nombreuses équipes de la Banque – Services généraux et sécurité, Finances, Ressources humaines, Prêts et développement social, Préparation et suivi techniques ou encore Bureau de la Directrice du contrôle de la conformité – afin de coordonner l'action sur les questions liées au développement durable conformément aux normes les plus élevées et aux meilleures pratiques internationales.

Nos efforts ont été régulièrement reconnus par les agences de notation extra-financière, qui l'année dernière ont attribué à la CEB les statuts *"Prime"* (ISS ESG), *"Leader"* (MSCI ESG), *"Negligible ESG Risk"* (Sustainalytics) et *"Advanced"* (Vigeo-Eiris) pour ses performances ESG (environnementales, sociales et de gouvernance).

Ces excellents résultats ont encore renforcé notre volonté de promouvoir la durabilité et la croissance inclusive, en tant que banque de développement social pour l'Europe.

Paris, le 2 mars 2021
Rolf WENZEL
Gouverneur de la CEB



Évaluation externe de la durabilité de la CEB

GRI 103-2 • 103-3

Les performances de la CEB en matière de durabilité sont régulièrement évaluées par des agences de notation extra-financière, dont les notes soulignent les bonnes pratiques de la Banque.

■ Le lien entre l'activité principale de la CEB et les agences de notation extra-financière

La Banque est fermement engagée en faveur des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). En 2020, à l'image des années précédentes, les critères ESG ont été de plus en plus pris en compte dans les décisions d'investissement.

Dans ce contexte, le fait que la CEB communique depuis longtemps des informations détaillées relatives aux critères ESG et qu'elle cherche en permanence à améliorer ses pratiques rassure les acteurs des marchés financiers. Les obligations d'inclusion sociale émises depuis 2017 en sont l'illustration : elles satisfont l'intérêt des investisseurs pour des projets durables à fort impact, tout en répondant à la mission sociale de la CEB (voir le paragraphe "Extension des obligations d'inclusion sociale aux projets liés à la santé"). La CEB présente par ailleurs de faibles risques ESG, selon les évaluations de certaines agences de notation extra-financière.

■ Que disent les agences de notation extra-financière ?

Les évaluations des agences de notation extra-financière sont un bon moyen de mettre en exergue les performances ESG de la CEB en direction des marchés financiers. C'est pourquoi la Banque souhaite collaborer activement avec ces agences de notation. En 2020, Vigeo Eiris a d'ailleurs ajouté la CEB à sa base de données.

Quatre notations "non sollicitées" sont présentées ci-après à titre d'illustration :

- Statut "***Prime***" de la part d'ISS ESG (février 2020)
- Statut "***Leader***" de la part de MSCI ESG (décembre 2020)[2]
- Statut "***Negligible ESG Risk***" de la part de Sustainalytics (décembre 2020)
- Statut "***Advanced***" de la part de Vigeo Eiris (octobre 2020).

[2] L'utilisation par la CEB de données provenant de l'agence MSCI ESG Research LLC ou de ses filiales ("MSCI"), ainsi que l'utilisation de logos, marques, marques de service ou noms d'index appartenant à MSCI dans le présent document ne sauraient constituer un parrainage, une approbation, une recommandation ou une promotion de la CEB par MSCI. Les services et les données fournis par MSCI sont la propriété de MSCI ou de ses fournisseurs d'informations, et sont fournis "tels quels" sans garantie aucune. Les noms et logos de MSCI sont des marques ou des marques de service de MSCI.

Une stratégie en faveur de la durabilité



GRI 102-6 • 102-15 • 203-1 • 416-1

Lutte contre le COVID-19 : une réponse rapide, souple et ciblée

Le principal objectif de la CEB durant la crise sanitaire de 2020 a été de pouvoir fournir des financements à ses États membres afin de les aider à surmonter les différents obstacles découlant de la pandémie de COVID-19.

Dans le cadre d'une réponse "rapide, souple et ciblée", la CEB a approuvé € 3,1 milliards de prêts pour financer des mesures de lutte contre le COVID-19, qui ont bénéficié à 21 projets dans 18 pays.

Une réponse rapide : La CEB a toujours réagi rapidement aux crises, par exemple lorsqu'elle a aidé ses États membres à faire face aux répercussions de l'afflux de migrants et de réfugiés au milieu des années 2010.

Lorsque le coronavirus a balayé tous les pays, une action rapide et décisive s'est révélée plus vitale que jamais. Pour ce faire, un système spécial "d'approbation accélérée des projets" a été créé.

Une réponse souple : La Banque a adapté sa Facilité de financement du secteur public (PFF), un instrument de financement destiné aux partenaires du secteur public à l'échelon national et infranational. Cette Facilité couvre à présent les dépenses liées a) à l'acquisition, dans le cadre de procédures d'urgence, d'équipements ou de matériel consommable médicaux, b) à la réhabilitation et au réaménagement des espaces en unités médicales, c) au soutien aux entités de protection civile et d) à la mobilisation d'une expertise supplémentaire.

Une réponse ciblée : L'objectif de la CEB était double. D'une part, la Banque souhaitait renforcer les capacités des systèmes de santé en finançant les dépenses exceptionnelles des États membres. D'autre part, elle s'est engagée auprès des gouvernements et des banques nationales pour s'assurer de la poursuite du soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (TPE-PME) ainsi qu'aux entreprises municipales, notamment en finançant les besoins en fonds de roulement.

65 ans au service de la cohésion sociale en Europe

Le modèle d'activité durable de la CEB repose sur les éléments suivants :

- Notre **mandat social** : promouvoir la croissance inclusive, soutenir les groupes vulnérables et préserver l'environnement
- Notre coopération étroite avec le **Conseil de l'Europe** et la promotion de ses valeurs

Nos financements



- **42 États membres actionnaires**
- **Propose des financements de projet compétitifs, y compris grâce à nos obligations d'inclusion sociale**
- **Durabilité financière : solides notations de crédit**
- **Conformité ESG : solides notations extra-financières**



Nos projets



- **Investissements sociaux...**
- **...dans nos 42 pays membres européens**
- **Emprunteurs : gouvernements, régions, villes, institutions financières publiques & privées**

Notre savoir-faire

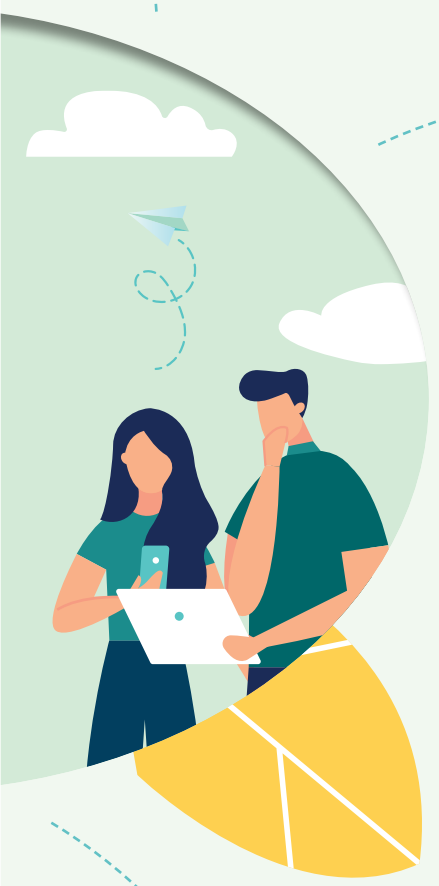
GRI 102-1 • 102-2 • 102-5 • 102-6 • 102-7 • 102-9



- Expérience des projets complexes, ex. dans des contextes institutionnels, culturels, financiers ou techniques difficiles
- Mesures de prévention des risques sociaux et environnementaux pour les projets
- Évaluation des projets
- Dons & Assistance technique, ex. Fonds d'investissement social vert



Notre fonctionnement



- Intégrité & conformité
- Déclaration environnementale
- Implication du personnel, genre, bien-être
- Divulgation & transparence

Nos objectifs



- Améliorer la vie des personnes, y compris des plus vulnérables
- Objectifs de Développement Durable
- Atténuation et adaptation au changement climatique
- Aider les emprunteurs à faire face aux catastrophes et aux crises, ex. le COVID-19

Un objectif : la durabilité

GRI 102-26

La CEB a adopté sa stratégie pour la période 2020-2022 à la fin de l'année 2019. Puis la pandémie de COVID-19 s'est déclarée. La Banque a alors lancé toute une série de mesures pour faire face à la crise sanitaire, le soutien à des projets sociaux et durables s'avérant plus important que jamais.

GRI 102-2 • 102-6 • 102-15

La stratégie durable de la CEB

Forte du mandat de la CEB, seule banque du développement social pour l'Europe comme l'établit son Statut fondateur, la stratégie de la Banque à moyen terme pour la période 2020-2022 définit trois lignes d'action :

- **Croissance inclusive :** La Banque œuvre à promouvoir l'accès aux perspectives économiques afin de garantir à tous un avenir prospère. La CEB vise ainsi à soutenir une croissance inclusive, et notamment les investissements destinés au logement, aux services sociaux, à la santé, à l'éducation, et aux TPE-PME.
- **Soutien aux groupes vulnérables :** La Banque contribue à l'intégration des citoyens les plus vulnérables en répondant à des questions complexes telles que l'égalité des sexes, l'âge, le sans-abrisme, le handicap, le statut de migrant ou l'action d'urgence.
- **Durabilité environnementale :** La Banque promeut la protection de l'environnement, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets en mettant l'accent sur ces aspects dans tous ses projets. Le processus de sélection des projets sera renforcé afin de repérer en amont les cas de non-conformité avec l'Accord de Paris sur le climat.

L'importance cruciale de la mise en œuvre de cette stratégie pour les pays membres de la CEB a été réaffirmée en juin 2020 lorsque Andorre est devenue le 42ème État membre de la Banque. L'étude de matérialité menée en 2019 (voir l'Index GRI) a permis de s'assurer que les trois priorités de la Banque répondent directement aux attentes des parties prenantes en matière de durabilité.

ODD considérés comme les plus pertinents au regard de l'activité de la CEB

► Alignement sur le mandat social de la CEB



► Enjeux transversaux, examen préalable de tous les projets de la CEB



► Spécifique à un projet, pertinence sectorielle



GRI 102-29 • 102-31 • 203-1 • 203-2

La contribution de la CEB aux objectifs de développement durable

Grâce à un portefeuille de projets durables et à visée sociale, en cours ou en préparation, la CEB entend soutenir ses États membres dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

En 2020, la Banque a mis en œuvre son cadre visant à associer un ensemble d'ODD à chaque projet qu'elle finance. À cette fin, la CEB avait précédemment sélectionné les dix ODD clés les plus en phase avec son mandat et ses trois lignes d'action. Ces dix objectifs clés, qui sont répartis en trois catégories distinctes (*Alignement sur le mandat social principal de la CEB, Enjeux transversaux et Pertinence sectorielle, spécifique à un projet*), sont présentés dans le schéma ci-contre.

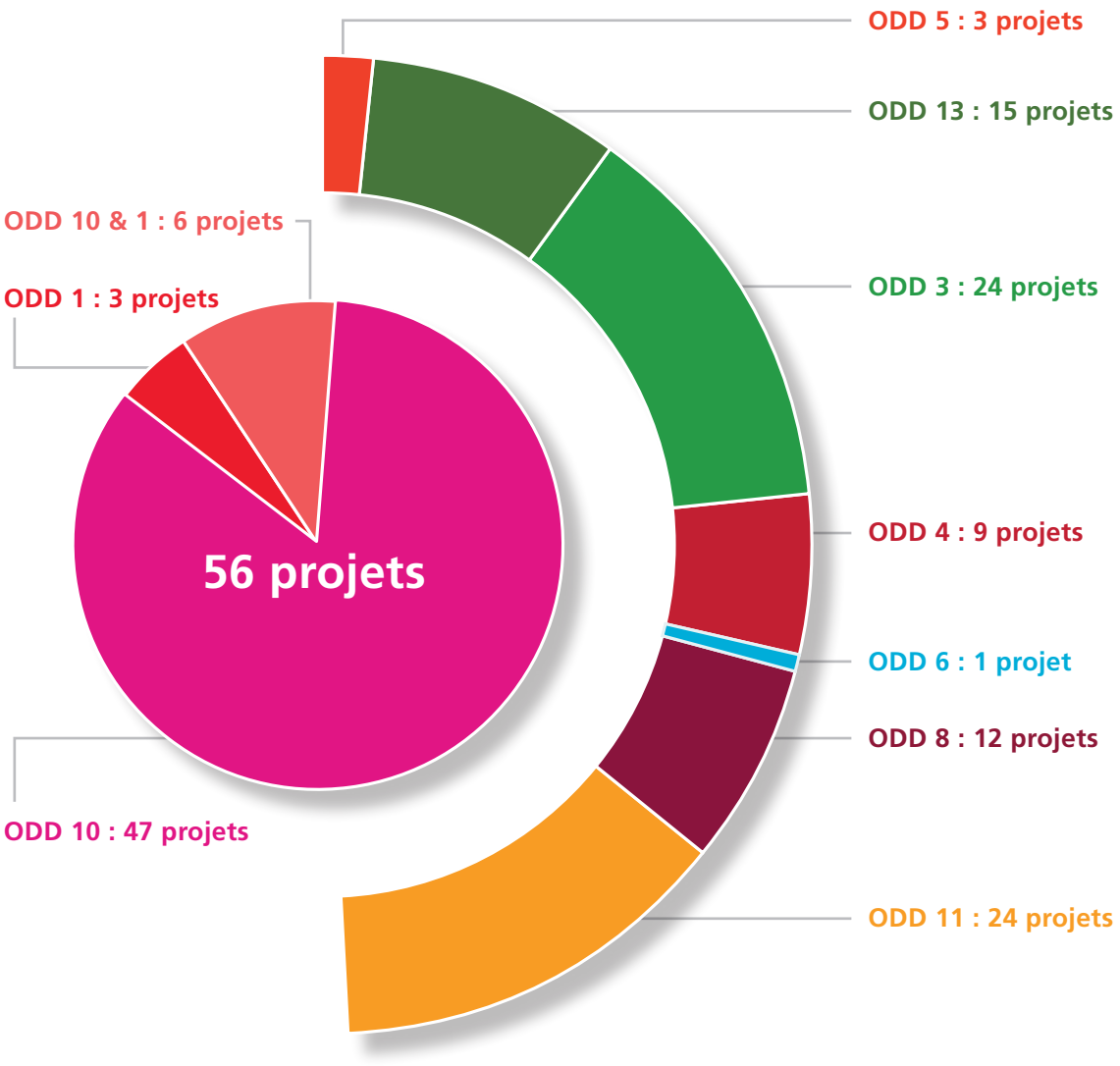
Pour en savoir plus sur les ODD, veuillez également consulter le Manuel pour la préparation et la mise en œuvre des projets de la CEB, révisé début 2020 afin, entre-autres, d'inclure les ODD.

Pour les 56 projets approuvés en 2020 à hauteur d'un montant total de € 6 milliards, un ensemble d'ODD clés pertinents a été identifié en fonction des objectifs et des caractéristiques de chaque opération. Cet examen a lieu en amont du cycle du projet, pendant la phase d'instruction, au cours de laquelle chaque projet potentiel est évalué par rapport à plusieurs critères, y compris ceux relatifs aux ODD (voir également le chapitre "Prévention des risques sociaux et environnementaux").

Le schéma ci-dessous montre la répartition des ODD sur les 56 projets approuvés en 2020, sachant que chaque projet peut être associé à plusieurs objectifs. L'approche adoptée par la CEB est la suivante :

- **Dans un premier temps, chaque projet est examiné afin de déterminer son alignement éventuel sur le mandat social stratégique de la CEB**, qui est lui-même en adéquation avec l'*ODD 1 – Pas de pauvreté* et avec l'*ODD 10 – Inégalités réduites*. Ainsi, en 2020, il a été établi que trois projets étaient liés à l'ODD 1, que 47 projets étaient en rapport avec l'ODD 10 et que six projets contribuaient à la fois à l'ODD 1 et à l'ODD 10.
- **Dans un deuxième temps, tous les projets approuvés sont examinés pour déterminer leur lien avec les ODD classés dans les catégories "Enjeux transversaux" et "Pertinence sectorielle"**, en fonction des cibles pertinentes des ODD. Les projets approuvés en 2020 contribuent principalement aux trois objectifs suivants :
 - *ODD 11 – Villes et communautés durables : 24 projets*
 - *ODD 3 – Bonne santé et bien-être : 24 projets*
 - *ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique : 15 projets*

Lien entre les projets approuvés et les ODD



L'année 2020 a été la première année complète durant laquelle la CEB a analysé les projets qui lui étaient proposés sous l'angle des ODD. Par conséquent, il n'est pas encore possible de communiquer de données détaillées sur le nombre de bénéficiaires, par exemple, ou sur d'autres indicateurs concrets.

Rapport conjoint sur le financement des objectifs de développement durable publié par 11 institutions internationales

En décembre 2020, la CEB a rejoint un groupe de 11 banques multilatérales de développement (BMD) et le Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre du lancement du tout premier rapport conjoint sur le financement des ODD.

Le rapport conjoint souligne les efforts collectifs et individuels des BMD pour aider les pays à réaliser les 17 ODD. Il présente des exemples de la manière dont leur financement contribue directement à faire progresser les ODD qui renforcent les capacités des individus, protègent la planète, favorisent la prospérité pour tous et développent des infrastructures durables et de qualité.

À propos du lancement du rapport, le Gouverneur Wenzel a déclaré : "*Le monde se trouve à un moment critique alors que nous inaugurons une Décennie d'action tout en atténuant les retombées de la pandémie de COVID-19. La réalisation des ODD nécessitera des efforts concertés et collaboratifs de la part de toutes les BMD […]. Le rapport conjoint […] est une étape importante dans l'approfondissement de notre partenariat en faveur des ODD.*"

GRI 102-1

Le Prix de la CEB pour la cohésion sociale

Lancé début 2020, le Prix de la CEB pour la cohésion sociale est un concours annuel destiné à récompenser un projet qui traite de questions sociales parmi les plus urgentes, dans l'un des 42 pays membres de la CEB. Quatre-vingt-quatre candidatures ont été reçues de la part de personnes individuelles et d'organisations, et ont été départagées par des experts de la CEB sur la base de leur impact, de leur durabilité, de leur caractère innovant et de leur reproductibilité. Les projets présélectionnés provenaient de Croatie, France, Grèce et Turquie.

En juin, le lauréat du concours a été annoncé : Hedona d.o.o., une entreprise sociale croate qui produit du chocolat et de la confiserie, et qui emploie principalement des personnes présentant un handicap. En misant sur l'entrepreneuriat social pour résoudre de manière innovante des problèmes sociaux, cette société contribue à combattre la pauvreté et à améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap.

Cinq juges indépendants, issus des domaines du développement social, de l'entrepreneuriat social, du milieu universitaire et de la société civile, ont sélectionné le projet gagnant après délibération en ligne. Snežana Samardžić-Marković, Directrice générale de la Démocratie au Conseil de l'Europe, a présidé le Jury, qui incluait également Guillaume Capelle, fondateur de SINGA, Dominique Lamiot, Président du Conseil de direction de la CEB, Eva Maydell, députée européenne, et Christine Whitehead, professeur émérite en économie du logement à la London School of Economics.



Alemka Lončar,
Directrice générale d'Hedona

"Il apparaît d'autant plus important dans la situation difficile que nous vivons [à cause du COVID-19] d'accompagner, pour la pérennité de nos sociétés, ceux qui sont discriminés dans le monde de l'entreprise."

Préservation des projets et maintien de financements durables

La crise du COVID-19 a nécessité la prise de mesures rapides et efficaces. Pendant cette situation d'urgence, comment la CEB est-elle parvenue à répondre à la demande de financements souples, tout en continuant à veiller au respect de ses normes de durabilité ? Comment a-t-elle réagi face à la demande soudaine d'augmentation des financements de projets ? Dans les deux cas, la réponse a été la même : la résilience.

GRI 102-11

Prévention des risques sociaux et environnementaux

La CEB soutient activement le développement et le financement de projets qui génèrent des retombées sociales et environnementales positives concrètes, et qui sont conçus dans le respect des normes environnementales et sociales appropriées. À cet effet, la Banque a adopté une Politique de mesures de prévention des risques sociaux et environnementaux et un ensemble de Normes de protection environnementale et sociale (NPES)[3], qui définissent les principes et les exigences que les projets et les emprunteurs sont tenus de respecter.

Les NPES détaillent également les procédures de contrôle préalable d'ordre environnemental et social qui s'appliquent aux projets que la CEB envisage de financer.

Pour garantir une mise en œuvre harmonieuse de la Politique de mesures de prévention des risques sociaux et environnementaux, la Banque analyse et surveille les risques et les impacts sociaux et environnementaux des projets tout au long du cycle du projet. En 2020, la CEB a réalisé un examen préliminaire de toutes les propositions de projets qu'elle a reçues lors de la phase de pré-instruction, et procédé à la catégorisation définitive des 56 projets approuvés au cours de l'année. Pour pouvoir débloquer rapidement les prêts d'urgence octroyés dans le cadre de la procédure accélérée mise en place en réponse au COVID-19, la Banque a modifié sa procédure d'évaluation des risques en proposant des mesures d'atténuation des risques et en fixant des conditions particulières de prévention des risques sociaux et environnementaux pour les emprunteurs.

GRI 102-11 • 102-12 • 305-3 • 305-5

Financement de l'action climatique

Bien que la CEB ait nettement réorienté son portefeuille en faveur d'instruments financiers plus souples destinés à soutenir des programmes et des projets d'investissement multisectoriels visant à répondre aux besoins urgents découlant de la pandémie de COVID-19, la Banque reste déterminée à aligner progressivement son portefeuille de projets sur l'Accord de Paris relatif au changement climatique, à améliorer le suivi de la finance verte et du financement de l'action climatique, et à accroître l'identification des aspects écologique et climatique des projets.

Pour les projets approuvés en 2020, le personnel technique de la CEB a examiné les paramètres relatifs au changement climatique (p. ex., émissions de gaz à effet de serre, contribution aux objectifs d'atténuation et d'adaptation) dans le cadre de la procédure de contrôle préalable. Sur les 56 projets approuvés, les aspects relatifs au changement climatique n'ont pu être examinés en détail que pour 35 d'entre eux (en excluant tous les prêts liés au COVID-19), pour un total de € 2,9 milliards. En fin de compte, la CEB a identifié des composantes liées à l'action climatique dans 24 projets (plusieurs d'entre eux intégrant à la fois des composantes relatives à l'atténuation et à l'adaptation) :

- 21 propositions de projets contribuaient au moins partiellement à l'atténuation du changement climatique
- 11 contribuaient au renforcement de la résilience face au changement climatique.

En ce qui concerne les 21 prêts accélérés liés au COVID-19, l'examen des aspects relatifs au changement climatique n'a pas été considéré pertinent au regard de la portée de ces prêts.

En 2020, les réductions d'émissions de gaz à effet de serre qui ont pu être calculées pour les opérations financées en 2020 ont été bien plus faibles que les années précédentes (voir le tableau 1), en raison principalement du grand nombre de prêts liés au COVID-19. Par ailleurs, la CEB a approuvé un nombre moins élevé de projets pouvant être considérés comme des financements entièrement consacrés au climat. Ces projets étaient en outre plus petits compte tenu de la fragmentation croissante du portefeuille de la CEB et des efforts de la Banque pour se concentrer davantage sur des entités infranationales. Enfin, un grand nombre de programmes d'investissement multisectoriels dont la nature et la portée exactes des investissements restaient encore à définir lors de l'approbation (et principalement financés dans le cadre de la Facilité de financement du secteur public de la CEB, à raison de 60% des projets) ont été approuvés en 2020. Pour ces prêts, le manque d'informations préalables empêche d'estimer leur contribution potentielle à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets, et d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre absolues. Par conséquent, la CEB n'a approuvé, en 2020, qu'un petit nombre de projets suffisamment complets pour calculer leur empreinte carbone. Les données ne sont donc pas comparables avec celles des années précédentes. Compte tenu de l'évolution de son portefeuille de projets, la CEB, qui souhaite rester prudente à l'égard des estimations présentées, ne communiquera aucune donnée relative aux émissions absolues cette année.

[3] Les Normes figurent dans le Manuel pour la préparation et la mise en œuvre des projets, et incluent des dispositions relatives à l'évaluation des mesures de protection, à l'acquisition de terrains, au déplacement et à la réinstallation, par exemple, ainsi qu'une liste d'exclusions mentionnant certaines activités.

Tableau 1 - Estimation des émissions de gaz à effet de serre des projets approuvés en 2017-2020 en tonnes d'équivalent CO_2 par an, méthodologie interne de la CEB[4]

	2017	2018	2019	2020
Émissions absolues	50 000	70 000	50 000	-
Émissions relatives, c.-à-d. réductions obtenues grâce aux projets d'atténuation	60 000	170 000	130 000	30 000

En 2020, conformément à l'engagement de la CEB à financer des infrastructures sociales résilientes et durables, le suivi de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets a été amélioré et est devenu plus précis. Cette évolution en faveur d'un suivi plus fiable et d'une communication plus détaillée des chiffres liés à l'action climatique de la part de la CEB est également conforme aux principes de la taxonomie de l'Union européenne relative aux activités liées au climat. Le tableau 2 présente le total des financements de l'action climatique approuvés par la CEB entre 2017 et 2020. Bien que le volume des financements de 2020 soit nettement inférieur au montant record de 2019, la Banque est parvenue à maintenir, dans une certaine mesure, son niveau d'investissement dans les projets liés au climat, malgré les circonstances inhabituelles auxquelles elle a dû faire face des suites du COVID-19.

Tableau 2 - Financement de l'action pour le climat par la CEB : atténuation et adaptation en 2017-2020, en millions d'euros

	2017	2018	2019	2020
Total des financements de l'action climatique (en % du total de financements approuvés)	323 (8%)	629 (16%)	1 037 (26%)	798 (13%)
Financement de l'atténuation du changement climatique	233	584	703	649
Financement de l'adaptation au changement climatique	90	45	334	149



Julie Becker, récemment nommée directrice générale de la Bourse de Luxembourg (LuxSE) et fondatrice du Luxembourg Green Exchange (LGX)

"Lorsque la pandémie de COVID-19 a balayé la planète, nous avons tout de suite observé une hausse des émissions d'obligations sociales […]. Pour la première fois depuis 2016, le montant des nouvelles émissions d'obligations sociales et durables affichées à LGX en cumul annuel jusqu'à ce jour a dépassé celui des nouvelles émissions d'obligations vertes, ce qui montre bien l'intérêt marqué pour les questions sociales dans ces moments sans précédent."

Intégration des risques climatiques

En 2021, un groupe de travail de la CEB examinera la question des risques climatiques en suivant les propositions réglementaires financières les plus récentes et les tendances du marché dans le secteur financier (p. ex., task force sur les informations financières ayant trait au climat, directive de l'UE sur la communication d'informations non financières, agences de notation ESG). L'objectif ultime sera d'évaluer les effets des risques liés au changement climatique sur le portefeuille de projets et, à terme, sur la charge de capital de la CEB.

[4] Les calculs reposent sur des méthodologies standard (p. ex., le bilan carbone des bâtiments de l'Agence de la transition écologique) et comprennent des estimations des émissions liées à la construction, le cas échéant.

GRI 102-9 • 102-6 • 102-13

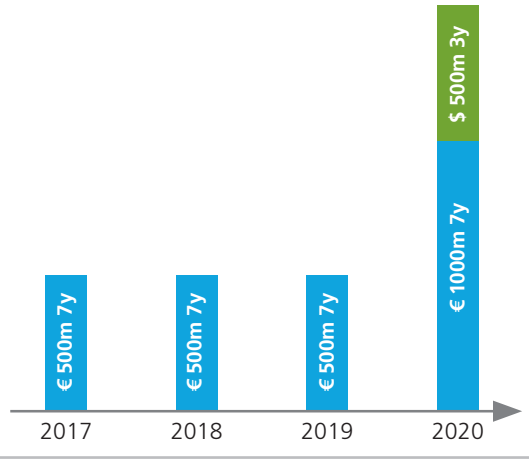
■ Extension des obligations d'inclusion sociale aux projets liés à la santé

Les trois premières obligations d'inclusion sociale lancées par la CEB (en 2017, 2018 et 2019) visaient toutes à lever des fonds sur les marchés de capitaux en vue de financer des projets destinés à soutenir le logement social, l'éducation et les TPE-PME.

Compte tenu de l'évolution rapide de la pandémie, une réaction rapide était nécessaire afin de mobiliser des capitaux pour soutenir la réponse de la Banque. L'orientation sectorielle et la portée de ces obligations ont été rapidement modifiées afin de les rendre plus souples. Pour pouvoir financer plus particulièrement les projets liés au COVID-19, le Cadre des obligations d'inclusion sociale de la CEB a été révisé pour permettre l'extension du financement au secteur de la santé, qui devient donc le quatrième secteur à pouvoir bénéficier du produit de ces obligations. La Banque a ensuite émis deux nouvelles obligations d'inclusion sociale en réponse au COVID-19 en avril et en juin 2020, d'un montant historique respectif de € 1 milliard et de $ 500 millions. En plus d'être la plus importante émission de référence d'obligations d'inclusion sociale jamais réalisée, l'opération d'avril a permis de recueillir le plus grand carnet d'ordres de toutes les émissions de référence de la CEB à ce jour, les carnets définitifs s'élevant à plus de € 4,5 milliards, ce qui témoigne de la pertinence de la mise à jour du cadre de la CEB.

Il en résulte, d'une part, que les financements provenant de ce type d'obligations durables représentent près d'un tiers du total des émissions de la CEB dans le cadre de son autorisation d'emprunt pour l'année 2020, d'autre part, que la Banque a presque doublé l'encours de ses obligations d'inclusion sociale. Par ailleurs, c'était aussi la première fois que la CEB lançait une obligation d'inclusion sociale sur le marché USD.

Récapitulatif des obligations d'inclusion sociale émises par la CEB depuis leur création



Le Cadre des obligations d'inclusion sociale de la CEB

En tant que pionnière sur le marché des obligations sociales, la CEB a élaboré son Cadre des obligations d'inclusion sociale en 2016 en s'appuyant sur les Principes applicables aux obligations sociales de l'International Capital Market Association (ICMA). Ainsi, la Banque s'engage en toute transparence à respecter un ensemble d'exigences appréciées des investisseurs.

Le Cadre des obligations d'inclusion sociale de la CEB définit de manière précise les types et les caractéristiques des projets pouvant être financés par des obligations sociales :

- *Logement social destiné aux ménages à faible revenu :* rénovation, construction ou réhabilitation de logements ou transformation de bâtiments en habitations.
- *Éducation et formation professionnelle*, ainsi que les infrastructures de base connexes permettant d'y accéder.
- *Appui à la création et au maintien d'emplois viables dans les TPE-PME :* accès des TPE-PME au crédit en vue de promouvoir la création et le maintien d'emplois viables.
- *Santé :* projets liés à la santé et aux infrastructures connexes, visant à améliorer et à protéger la santé publique, en particulier au sein des populations vulnérables (secteur ajouté en 2020 en réponse à la pandémie de COVID-19).

Par ailleurs, la CEB s'engage à rendre compte des éléments suivants au plus tard d'ici la fin de la deuxième année civile suivant l'année d'émission de l'obligation d'inclusion sociale :

- affectation des produits (p. ex., par secteur et type de projets)
- impact social (p. ex., bénéficiaires)
- ODD auxquels les projets financés ont contribué.

Afin de garantir la transparence de ces informations, *Sustainalytics*, un cabinet de conseil externe spécialisé dans les questions de durabilité, formule des avis sur la qualité des prêts sociaux financés. Il vérifie également l'alignement des projets financés sur le Cadre des obligations d'inclusion sociale de la CEB, sur les objectifs globaux de la Banque en matière de durabilité et sur les Principes de l'ICMA relatifs aux obligations sociales. En outre, l'affectation des produits aux prêts sociaux est soumise à l'examen d'un auditeur externe indépendant, Ernest & Young (EY).

Le dernier Rapport sur les obligations d'inclusion sociale de la CEB est disponible dans la rubrique Financement du site web de la CEB.

GRI 102-2 • 102-6

Activités de conseil : la CEB soutient les autres organisations dans l'émission de leurs propres obligations sociales

La CEB a organisé des séminaires sur les obligations sociales pour plusieurs de ses clients désireux d'émettre leurs propres obligations sociales. L'équipe de spécialistes de la CEB partage les enseignements tirés de son expérience afin de les aider à adapter ces obligations et contribue à étoffer l'offre de produits financiers durables sur le marché.

Si votre organisation envisage d'émettre une obligation sociale, n'hésitez pas à contacter les relations investisseurs de la CEB.

L'impact concret des obligations d'inclusion sociale de la CEB

Les obligations d'inclusion sociale de la CEB attirent principalement des investisseurs sensibles aux enjeux environnementaux, mais aussi des organismes plus conventionnels. Quelles que soient leur expérience et leurs raisons, la plupart des investisseurs s'intéressent à l'impact réel de ces obligations sociales.

En 2018, un an après l'émission de sa toute première obligation d'inclusion sociale, la CEB a publié son premier rapport sur les obligations d'inclusion sociale afin d'établir un lien direct entre les produits de ces obligations et des projets précis à forte valeur ajoutée sociale. Le dernier rapport est disponible sur le site de la CEB.

Les investissements ESG de l'équipe de trésorerie de la CEB

Depuis sept ans, la Banque investit, par l'intermédiaire de son équipe de trésorerie, dans des transactions obligataires vertes, sociales et durables, en adhérant à ce que l'on appelle aujourd'hui les Principes de l'ICMA. La CEB a également fixé une liste de critères d'exclusion (pas d'investissement dans le pétrole, le gaz, les armes, etc.). Des réunions avec les émetteurs de ces obligations durables ont généralement lieu une fois par an.

Au 31 décembre 2020, la part des investissements responsables de la Banque représentait 7,8% du total de ses portefeuilles d'investissement.



Felix Grote,
Chef des opérations de financement long-terme de la CEB

"La réponse de la CEB au COVID-19 a été très efficace. Nous avons pu presque doubler le montant de notre encours d'obligations d'inclusion sociale, en tenant compte de notre première obligation émise en USD."

Des projets sociaux qui encouragent la durabilité



Lutte contre le COVID-19 : un soutien accru pour faire face à la crise sanitaire

GRI 203-1 • 203-2

La CEB a été l'une des premières banques multilatérales de développement à mettre en place les mécanismes nécessaires pour contribuer à atténuer les répercussions sanitaires, économiques et sociales de la pandémie de COVID-19 de façon rapide et efficace. En maintenant un étroit dialogue avec ses États membres et ses emprunteurs à long terme, qui sont souverains pour la plupart, à propos de leurs nouveaux besoins, et pour répondre à une demande sans précédent et imprévue, la Banque a, d'un côté, élaboré de nouveaux projets, de l'autre, restructuré des prêts existants afin de permettre leur déploiement rapide dans le cadre de mesures d'urgence en réponse à la crise sanitaire du COVID-19.

Au travers des projets liés au COVID-19, la CEB visait à fournir des financements en temps utile pour aider à renforcer la prestation de services et la continuité des activités lors de la situation d'urgence sanitaire, tout en prenant des mesures initiales en vue de favoriser une reprise socioéconomique résiliente. La CEB a adapté ses instruments de financement et introduit des dérogations et des exonérations pour garantir le décaissement rapide des financements d'urgence. Compte tenu de l'urgence de la situation, la CEB a accéléré ses procédures (p. ex., mise en place d'une approche ciblée en vue d'évaluer les aspects techniques, la prévention des risques sociaux et environnementaux et les questions liées à la passation de marchés) afin de traiter rapidement les demandes de prêt.

Les instances de validation internes se sont réunies plus fréquemment, passant souvent d'un rythme mensuel à un rythme hebdomadaire. En outre, les réunions du Conseil d'administration de la CEB se sont tenues chaque mois à distance, et les projets ont été approuvés par l'intermédiaire d'une procédure écrite accélérée, ce qui souligne bien la détermination des organes de gouvernance de la Banque à soutenir les États membres dans ces moments sans précédent.

Le grand nombre de prêts octroyés de façon accélérée en réponse au COVID-19 et le recours massif à des instruments de financement plus souples ont bouleversé les activités de suivi et les procédures d'évaluation financière et technique de la CEB. La flexibilité accrue de la Banque, qui lui permet de s'adapter plus facilement aux besoins changeants des emprunteurs, sera contrebalancée par des mécanismes de responsabilité *ex post* et un suivi renforcé. Ce faisant, les experts de la Banque veillent à ce que les projets approuvés en réponse au COVID-19 respectent toutes les normes de qualité les plus strictes.

Financement de projets liés au COVID-19 en 2020

Nombre de projets : 21

Nombre de pays : 18

Pays : Andorre, Croatie, Espagne, Estonie, Grèce, Hongrie, Italie, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Monténégro, République de Moldova, République tchèque, République slovaque, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, Turquie

Engagements : € 3,13 milliards

Exemples de projets sélectionnés

Dépenses budgétaires des administrations centrales et des collectivités locales

- Gouvernement de Saint-Marin
- Ville de Madrid

Projets liés à la santé

- Soutien au secteur de la santé au Kosovo
- Soutien au secteur de la santé en République tchèque

Projets multisectoriels

- Éducation et mobilité en Lituanie
- Soutien aux TPE-PME en Roumanie

Un aperçu de l'ensemble des projets approuvés en 2020 est disponible dans la rubrique Projets approuvés par le Conseil d'administration du site web de la CEB.

Financement de projets inclusifs et durables

Chaque année, la CEB finance un large éventail de projets variés. Tous sont liés par un même objectif : soutenir les groupes vulnérables. Bien que l'année 2020 ait été particulièrement difficile pour beaucoup, elle a clairement montré que des investissements bien conçus dans la santé, l'éducation et le logement, par exemple, pouvaient renforcer la résilience des sociétés face aux chocs extérieurs. La CEB a pour mission de contribuer à la réalisation de ces investissements.

GRI 102-2 • 102-6 • 203-1 • 203-2

Soutien aux groupes vulnérables

Les infrastructures sociales, la création d'emplois et la protection de l'environnement sont les principaux thèmes que la Banque entend développer en coopération avec ses emprunteurs. Sur un total de € 17,4 milliards d'encours de prêts, environ 20% sont investis dans les *TPE-PME*, près de 15% contribuent respectivement à l'*amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural* ainsi qu'au *logement social* et à *l'aide aux réfugiés et aux migrants*, et 14% sont consacrés à la *santé* (tableau 3).

Tableau 3 - Répartition par secteur : total d'encours de prêts, en milliers d'euros

Secteur	Montant	Pourcentage
Soutien à la création et au maintien d'emplois viables dans les TPE-PME	3 664 808	21%
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	2 656 326	15,2%
Logement social et aide aux réfugiés, aux migrants et aux groupes vulnérables	2 554 864	14,7%
Santé	2 452 198	14,1%
Éducation et formation professionnelle	2 431 542	14%
Protection de l'environnement	2 098 678	12%
Lutte contre les catastrophes naturelles ou écologiques	801 438	4,6%
Autres	766 951	4,4%
TOTAL	**17 426 805**	**100%**

Remarque : la CEB finance souvent des programmes globaux qui visent à la fois à développer la construction de logements sociaux, à soutenir les personnes à faibles revenus et à aider les réfugiés, les migrants et les autres groupes vulnérables. Par conséquent, les prêts de ces projets ont été regroupés. Par ailleurs, la catégorie "Autres" rassemble des projets relatifs à la "Protection de l'héritage culturel", au développement des "Infrastructures administratives et judiciaires" et aux "Prêts intersectoriels".

En 2020, près de la moitié des engagements de prêts accordés par la CEB étaient destinés à des projets relatifs à la *santé* afin d'aider les pays membres à lutter contre la pandémie de COVID-19, tandis que les projets liés à l'*amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural* et au *soutien aux TPE-PME* représentaient respectivement 18% et 14% des prêts (tableau 4).

En outre, il convient de souligner que le montant total des financements approuvés pendant l'année, qui s'élève à € 6 milliards, est en hausse de 50% par rapport à 2019. Encore une fois, cette augmentation est principalement due à l'aide d'urgence mise en place en réponse à la pandémie de COVID-19.

Tableau 4 - Répartition par secteur : projets approuvés en 2020, en milliers d'euros

Secteur	Montant	Pourcentage
Santé	2 854 600	47,4%
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	1 067 500	17,7%
Soutien à la création et au maintien d'emplois viables dans les TPE-PME	824 400	13,7%
Éducation et formation professionnelle	605 500	10%
Protection de l'environnement	410 100	6,8%
Logement social et aide aux réfugiés, aux migrants et aux groupes vulnérables	167 200	2,8%
Lutte contre les catastrophes naturelles ou écologiques	42 000	0,7%
Autres	53 700	0,9%
TOTAL	**6 025 000**	**100%**

Les études de cas présentées ci-après montrent plus en détail comment la CEB aide ses emprunteurs à développer des projets sociaux et durables. Les responsables de pays, les conseillers techniques en charge du suivi et les évaluateurs de la CEB joue un rôle majeur dans la mise en œuvre des projets et contribuent à faire en sorte qu'ils produisent des résultats, des retombées et des effets tangibles, en ne perdant jamais de vue la mission exclusivement sociale de la CEB, seule banque de développement social pour l'Europe.

■ Le Fonds d'investissement social vert (GSIF)

La CEB s'engage à aider à accélérer la transition indispensable de ses États membres vers des économies à faibles émissions de carbone et résilientes au changement climatique. Toutes les strates de la société sont concernées par le changement climatique, mais les groupes les plus pauvres, marginalisés et vulnérables sont les plus durement touchés. Pourtant, les mesures d'atténuation du changement climatique ne sont souvent pas accessibles à ces populations vulnérables. C'est la raison qui a poussé la CEB à créer le GSIF en mars 2020, avec pour objectifs :

- d'intensifier la décarbonisation et la protection des infrastructures sociales contre les risques climatiques
- de rendre les mesures de lutte contre le changement climatique plus abordables et accessibles aux groupes vulnérables sur le plan social.

Le Fonds soutient des projets qui sont porteurs de bénéfices à la fois sociaux et pour le climat. Le soutien du GSIF doit être lié à un prêt de la CEB envisagé ou en cours. Le GSIF fournit à la fois des *aides à l'investissement* (p. ex., pour rendre les prêts de la CEB encore plus abordables) et une *assistance technique* (p. ex., pour aider les emprunteurs à intégrer des possibilités de renforcement de la résilience au changement climatique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la conception du projet).

Le GSIF vise, par exemple, à soutenir des projets qui améliorent l'efficacité énergétique des bâtiments publics et qui renforcent les infrastructures sociales afin d'accroître la résilience au changement climatique. Il peut également servir à améliorer l'impact social de projets relatifs à des systèmes de transport public à faibles émissions de carbone (tels que les tramways, les bus électriques ou les pistes cyclables) dans les zones urbaines défavorisées.

Le GSIF soutient des projets mis en œuvre dans tous les États membres de la CEB, priorité étant donnée aux pays du groupe cible de la Banque. Une contribution initiale de € 5 millions a été prélevée sur les bénéfices annuels de la Banque, mais les pays membres sont également invités à alimenter le Fonds.

Pour en savoir plus sur les donateurs de la CEB et sur les dons approuvés en 2020, ainsi que sur la manière dont ils contribuent à rendre les projets de la Banque encore plus durables, consulter le Rapport annuel sur les donateurs.

GRI 413-1

Étude de cas 1 : Lutte contre la pandémie de COVID-19 en Grèce

Lorsque la pandémie de COVID-19 s'est déclarée, les gouvernements ont dû déployer des efforts considérables et convaincants pour faire face aux conséquences multiples de l'épidémie et couvrir les dépenses immédiates nécessaires au soutien de systèmes de santé sous pression. En mars 2020, le Gouvernement grec a annoncé une enveloppe d'urgence de € 10 milliards prélevée sur les ressources nationales et européennes, dont une aide budgétaire extraordinaire de € 500 millions destinée au secteur de la santé.

La CEB a accordé à la Grèce un prêt accéléré en réponse à la pandémie de COVID-19, afin d'aider le pays à fournir des services médicaux aux personnes touchées par la maladie. Ce prêt s'élève à € 200 millions et servira notamment à couvrir les dépenses budgétaires extraordinaires dues à la pandémie.

En Grèce, un quart de la population a plus de 60 ans, et 15% plus de 70 ans. Par ailleurs, sur les 26 000 lits disponibles dans les hôpitaux publics lorsque la crise sanitaire a frappé, 2,1% seulement étaient en mesure d'accueillir des patients en soins intensifs. Ainsi, dans certaines régions reculées, telles que les 117 îles habitées du pays, l'accès aux unités de soins intensifs était extrêmement restreint. Enfin, depuis plus de dix ans, le système de santé grec fonctionne en dépit des importantes restrictions budgétaires imposées au pays, qui affiche d'ailleurs l'un des ratios de dépenses de santé les plus faibles de l'Union européenne. Cette situation a entravé les efforts déployés par le Gouvernement pour absorber l'afflux de patients touchés par le COVID-19 et garantir l'efficacité des soins.

Le prêt accordé par la CEB en réponse à la pandémie vise à soutenir la Grèce dans ses efforts de lutte contre la crise sanitaire. Il couvre notamment l'achat de fournitures médicales et pharmaceutiques supplémentaires ainsi que d'équipements spécialisés tels que des respirateurs, le recrutement de personnel supplémentaire ainsi que l'embauche de sous-traitants pour la prestation de services supplémentaires de nettoyage, de sécurité et de désinfection. En outre, conformément au mandat social de la CEB, ce projet contribue à soutenir un pays qui accueille un grand nombre de migrants, de demandeurs d'asile et de réfugiés en prenant en charge une partie des coûts d'assistance médicale liés au COVID-19.





Présentation du projet

Coût total du projet / Prêt de la CEB	€ 500 millions / € 200 millions
Secteur	Action d'urgence contre la pandémie de COVID-19 – Santé
Pays	Grèce
Date d'approbation de la CEB / Calendrier de travail ou du projet	Avril 2020 / 2020-2021

Résultats prévus / retombées espérées :

- Limiter au maximum le nombre de décès et améliorer la santé des personnes vivant en Grèce.
- Combler rapidement les déficits budgétaires pour permettre le déploiement du plan d'action d'urgence contre le COVID-19 à un moment où il est plus nécessaire que jamais.
- Accroître le niveau de préparation du système de santé pour l'aider à faire face à l'afflux de patients touchés par le COVID-19.
- Couvrir une partie des frais médicaux des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, qui sont particulièrement exposés et vulnérables au virus.



Thomas Kergall,
Conseiller technique de la CEB – Santé

"La CEB n'avait pas soutenu le secteur de la santé en Grèce depuis plus de vingt ans. Le prêt accordé par la Banque en réponse à la pandémie de COVID-19 a permis d'aider les autorités grecques à gérer promptement la première vague de l'épidémie et à répondre aux besoins urgents. Ce projet a aidé le système de santé grec à fonctionner sous pression, alors que le pays subit encore les contrecoups de plus de dix années d'austérité."



GRI 413-1

Étude de cas 2 : La CEB soutient la République de Moldova dans le cadre d'un projet multisectoriel de lutte contre le COVID-19

Tandis que les systèmes de santé font face à la pandémie la plus grave de ces dernières décennies, les économies sont touchées par les mesures prises pour tenter de freiner la progression de la maladie. En mars 2020, le Parlement de la République de Moldova a décidé d'instaurer un état d'urgence de 60 jours afin de contenir l'épidémie. En conséquence de l'état d'urgence, les dépenses exceptionnelles prévues par le Gouvernement pour soutenir le secteur de la santé et l'économie devraient s'élever à € 390 millions, soit 15% du budget national prévu pour 2020.

Le Ministère de la Santé, du Travail et de la Protection sociale, en coopération avec l'Organisation mondiale de la Santé, a réalisé une évaluation des besoins et élaboré différents scénarios détaillant les interventions nécessaires, ainsi qu'une liste de mesures d'urgence destinées à soutenir le secteur de la santé. Le confinement instauré par le Parlement a toutefois mis en péril la survie de nombreuses entreprises. En effet, les TPE-PME ont vu leur activité et leurs revenus diminuer dans la plupart des secteurs.

Le prêt multisectoriel de € 70 millions accordé par la CEB à la République de Moldova en réponse à la pandémie de COVID-19 a pour objectif de soutenir le Gouvernement dans ses efforts visant à fournir des services médicaux aux personnes touchées par la maladie et à atténuer l'impact de la crise sur les TPE-PME.

Sur les € 70 millions du prêt, € 40 millions seront consacrés à la santé et serviront notamment à financer une partie des dépenses budgétaires exceptionnelles dues à la crise du COVID-19 et des mesures d'atténuation connexes mises en œuvre pour répondre à la situation d'urgence. Plus particulièrement, ce prêt couvrira les coûts liés à l'acquisition, dans le cadre de procédures d'urgence, d'équipements et de matériel consommable médicaux, à la réhabilitation et au réaménagement des espaces et unités médicales, ainsi qu'à la mobilisation d'une expertise supplémentaire.

Les € 30 millions restants serviront à soutenir les TPE-PME en finançant principalement les besoins en fonds de roulement, afin d'aider les entreprises à faire face aux conséquences des mesures de restriction mises en œuvre par les autorités pour contenir la pandémie de COVID-19. Ce financement prendra la forme de prêts intermédiés, i.e. rétrocédés par les institutions financières participantes aux bénéficiaires finaux.



Présentation du projet

Coût total du projet / Prêt de la CEB	€ 78 millions / € 70 millions
Secteur	Action d'urgence contre la pandémie de COVID-19 – Projet multisectoriel (santé et TPE-PME)
Pays	République de Moldova
Date d'approbation de la CEB / Calendrier de travail ou du projet	Mai 2020 / 2020-2022

Résultats prévus / retombées espérées :

- Limiter au maximum le nombre de décès, améliorer la santé de la population de la République de Moldova et soutenir les TPE-PME.
- Offrir au Gouvernement un accès rapide aux financements pour lui permettre de couvrir les dépenses de santé causées par la pandémie et de déployer son plan d'action d'urgence pour soutenir l'économie.
- Financer les besoins du secteur de la santé, tels que les médicaments, équipements, accessoires et matériel consommable, la gestion des déchets, les véhicules, les incitations financières destinées aux médecins et au personnel infirmier pour compenser la surcharge de travail, ainsi que le soutien psychologique.
- Soutenir les activités de formation concernant la lutte anti-infectieuse, la prise en charge clinique pour les professionnels de la santé publique et les activités de suivi.
- Soutenir les TPE-PME en les aidant à conserver des liquidités pour préserver les emplois.
- Les bénéficiaires finaux seront les habitants du pays, en particulier le personnel médical, les personnes âgées et les personnes nécessitant des soins médicaux, ainsi que les salariés des TPE-PME touchées par la crise.



Rolf Wenzel,
Gouverneur de la CEB

"Tandis que le COVID-19 continue de peser lourdement sur les économies et les sociétés, il est essentiel que nos pays membres augmentent leur capacité de réaction. Nous sommes heureux de soutenir la République de Moldova dans ses efforts visant à renforcer le système de santé et à fournir aux petites entreprises touchées par la crise l'aide cruciale dont elles ont besoin."

GRI 413-1

Étude de cas 3 : logements sociaux en Irlande

L'accès à un logement adéquat, à un prix abordable, est un droit fondamental qu'il faut impérativement respecter pour construire une société inclusive. En Irlande, les personnes à faibles revenus ont des difficultés à se loger en raison d'une hausse importante des loyers, et l'accès au marché du logement demeure un frein majeur à la concrétisation des ambitions des personnes qui souhaitent devenir propriétaires occupants. À l'échelle nationale, environ 72 000 ménages éligibles à une aide sous forme de logement social demeuraient sur liste d'attente. En outre, les conséquences de la crise financière mondiale et de la réduction des financements consacrés au logement qu'elle a entraînée ont conduit à une augmentation du nombre de sans-abri. Entre 2016 et 2019, le nombre d'adultes étant enregistrés comme sans-abri en Irlande a doublé.

Le Gouvernement irlandais a pour objectif de construire environ 30 000 nouveaux logements entre 2019 et 2021 afin de répondre aux besoins des ménages éligibles à un logement social. Si les collectivités locales et l'État fournissent une aide sur conditions de revenus aux locataires et aux propriétaires du secteur locatif privé, les organismes de logement approuvés (*approved housing bodies*, AHB) ont été reconnus comme une source complémentaire essentielle de logements sociaux, et devraient fournir un tiers des nouveaux logements sociaux prévus.

Les organismes de logement approuvés sont des organisations indépendantes à but non lucratif qui proposent aux personnes vulnérables des logements à loyer abordable, notamment aux personnes à faibles revenus, à celles qui ont des besoins particuliers et aux sans-abri. Les organismes de logement approuvés et les collectivités locales reçoivent des financements incitatifs à long terme de la part d'un organisme étatique, l'Agence de financement du logement (*Housing Finance Agency*, HFA).

En raison de la réussite d'une précédente collaboration avec cet emprunteur, la CEB a approuvé un nouveau prêt de € 150 millions à la HFA. Philipp Voswinkel, responsable de pays de la CEB, chargé du projet, souligne que : "la coopération entre le secteur à but non lucratif, les collectivités locales et la HFA en Irlande est un phénomène unique. C'est très gratifiant de contribuer à répondre aux besoins en matière de financement de ces projets ciblés de manière exceptionnelle".

Les fonds accordés par la CEB serviront à réaménager les logements existants et à construire de nouveaux logements sociaux à haut rendement énergétique. Grâce au prêt de la CEB, les organismes de logement approuvés et les collectivités locales bénéficient d'un financement à long terme à taux fixe, alors que les taux pratiqués sur ce marché sont généralement variables.





Présentation du projet

Coût total du projet / Prêt de la CEB	€ 425 millions / € 150 millions
Secteur	Logements sociaux destinés aux personnes à bas revenus
Pays	Irlande
Date d'approbation de la CEB / Calendrier de travail ou du projet	Septembre 2019 / 2019-2023

Résultats prévus :

- Création de 230 000 m² d'espaces habitables afin de fournir à au moins 8 000 personnes à bas revenus un logement décent à haut rendement énergétique.
- Les locataires sont choisis par les organismes de logement approuvés et par les collectivités locales, principalement en fonction de leurs revenus, qui doivent être inférieurs à un seuil prédéfini applicable dans la zone de compétence des autorités responsables du logement.
- Les candidats à la location des nouveaux logements sont généralement des habitants de la zone de compétence des autorités du logement concernées ou des personnes qui ont un lien avec cette zone.
- L'expérience du précédent prêt laisse supposer que la majorité des fonds sera consacrée à la construction de nouveaux logements, qui bénéficieront en particulier aux familles à bas revenus bénéficiaires d'aides sociales, aux parents célibataires, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap et aux sans-abri.

Amanda,
locataire

"Mon fils a des besoins particuliers, il lui fallait donc sa propre chambre et plus d'espace. Ce déménagement est la meilleure décision que nous ayons jamais prise. Notre médecin de famille est juste de l'autre côté de la rue. Je suis convaincue que c'est la maison parfaite pour ma famille et moi."

Sylvia,
locataire

"Cette maison est d'une qualité incroyable. Je suis épatée à chaque fois que je rentre chez moi. Avant, je dépensais beaucoup d'argent pour essayer de chauffer mon logement. Désormais, ma facture d'électricité actuelle ne représente pas grand-chose, en comparaison."

Production et partage de connaissances au fil des projets

Le financement de projets par la CEB s'accompagne d'un certain nombre de processus et d'initiatives qui aident la Banque à enrichir ses connaissances et son savoir-faire, qu'elle peut ensuite réutiliser dans le cadre de nouveaux projets. Ce système nous permet de comprendre comment continuer à améliorer la qualité des projets.

GRI 103-3 • 413-1

■ Groupe de consultation et d'apprentissage sur le soutien de la CEB à des prêts à impact social consentis par une banque coopérative

Pour réaliser des évaluations très complexes ou susceptibles d'apporter de nombreux enseignements, le Bureau de l'évaluation de la CEB met en place un groupe de consultation et d'apprentissage. La mission de ce groupe est de garantir des échanges constructifs entre le Bureau de l'évaluation et les directions opérationnelles tout au long du processus d'évaluation, et de favoriser l'adoption par ces dernières des enseignements et recommandations issus de l'évaluation. Le groupe de consultation et d'apprentissage rassemble les membres pertinents du personnel de la CEB, c'est-à-dire ceux qui sont particulièrement intéressés ou actifs dans le domaine, le thème ou les activités qui font l'objet de l'évaluation.

En 2020, le Bureau de l'évaluation a commencé à examiner le tout premier financement (prêt) de la CEB destiné à soutenir un programme de prêts à impact social mis en place par une institution financière coopérative (Rabobank, aux Pays-Bas, en 2016). Grâce aux échanges que permet le groupe de consultation et d'apprentissage, les enseignements tirés de cette évaluation viendront éclairer les prochaines opérations de la CEB en faveur des mécanismes de financement durables.

Les prêts financés par la CEB étaient censés s'adresser à des entreprises privées des secteurs de la santé et de l'éducation s'engageant à adopter des pratiques commerciales responsables à la fois sur le plan social et sur le plan environnemental. L'orientation sectorielle et la priorité accordée à la dimension sociale sont des caractéristiques spécifiques au financement évalué. Ce prêt se distingue par son contenu et son objectif innovants des autres opérations de la CEB en faveur du secteur privé, qui visent généralement à créer ou à préserver des emplois.

GRI 102-12

■ Forum politique de haut niveau pour les objectifs de développement durable des Nations Unies

En février 2020, le Bureau de l'évaluation de la CEB a participé, aux côtés de nombreux autres experts, à la consultation en ligne en vue du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de l'ONU, sur le thème "Renforcer les actions locales pour lutter contre la pandémie et accélérer la mise en œuvre", lié aux difficultés de réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) 11 : "Villes et communautés durables"[5]. La contribution de la CEB à cette consultation s'appuyait sur sa grande expérience de l'évaluation dans les domaines du développement urbain durable et de l'inclusion sociale. La CEB est la seule institution financière qui ait pris part à ce sujet, et la seule participante à avoir envisagé le sujet du point de vue de l'évaluation.

La contribution de la CEB a été inscrite parmi les recommandations de la note de synthèse de cette consultation comme suit : "*Les villes ne deviendront pas naturellement durables : une planification urbaine fondée sur des données probantes, participative et efficace est indispensable pour créer des villes viables et bien pensées. Un processus de planification participatif et inclusif, regroupant tous les acteurs concernés, peut aider à garantir la prise en compte des besoins des personnes les plus vulnérables et la mise en place de synergies adaptées au contexte et de compromis dès la phase de planification. L'usage d'indicateurs appropriés et de données ventilées est essentiel pour améliorer la prise de décisions fondées sur des données probantes à tous les niveaux.*"



Luigi Cuna,
Évaluateur Senior de la CEB

"La planification et la conception urbaines n'influencent pas que les aspects physiques du tissu urbain des métropoles, des villes et des villages. La planification urbaine donne sa forme au concept de société que nous souhaitons créer."

[5] Le travail effectué par le groupe d'experts est résumé à l'adresse suivante : https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=20000&nr=6912&menu=2993, et le rapport final est disponible à l'adresse suivante : https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/26455HLPF_2020_Bolstering_local_action.pdf.

GRI 102-12

Sommet Finance en commun

Organisé en novembre 2020, le sommet Finance en commun a réuni pour la première fois plus de 450 banques publiques de développement. Le sommet avait pour objectif la création d'une coalition mondiale visant à rendre les investissements plus durables ainsi qu'à lutter contre le changement climatique et les inégalités sociales.

En tant que partenaire de cet événement et membre du Comité exécutif chargé de l'organisation du sommet, la CEB se félicite des messages ambitieux qui ressortent des principaux documents issus de la réunion, à savoir :

- la Déclaration conjointe de toutes les banques publiques de développement (*Joint Declaration of All Public Development Banks*), également signée par la CEB
- dix déclarations supplémentaires
- les projets de la plateforme "Les banques publiques de développement en action" (*PDBs in Action*), notamment le projet de la CEB dans le domaine de la santé en Serbie
- et 16 articles de recherche.

La Déclaration conjointe est la principale réalisation du sommet : non seulement elle affirme de grandes ambitions, mais elle détermine un calendrier, une feuille de route et un processus concrets pour atteindre des objectifs collectifs à grande échelle. Les signataires de cette déclaration doivent modifier leurs stratégies, leurs pratiques en matière d'investissement et leurs modalités d'action de manière à contribuer à la réalisation des ODD et des objectifs de l'Accord de Paris.

Lors de l'une des réunions de haut niveau du sommet, Rosa María Sánchez-Yebra Alonso, Vice-Gouverneur de la CEB, a souligné que

"s'ils sont conçus et mis en œuvre correctement, les investissements en faveur des infrastructures sociales peuvent permettre d'atteindre simultanément des objectifs sociaux, environnementaux et économiques. Afin de reconstruire un monde meilleur après la pandémie de COVID-19 et d'accomplir le Programme à l'horizon 2030, nous devons promouvoir les investissements sociaux en faveur de la population, de la planète et de la prospérité."



Rosa María Sánchez-Yebra Alonso, Vice-Gouverneur de la CEB



Adopter des pratiques durables au quotidien



Lutte contre le COVID-19 : l'ajustement des activités

GRI 403-3 • 403-4 • 403-5 • 403-6 • 403-7

Continuité des activités : le travail lié aux projets financés par la CEB

Preuve de la résilience opérationnelle de la CEB, les membres des équipes en charge des projets de financement ont adopté des moyens de communication numériques afin de minimiser la perturbation de l'organisation du travail et des procédures établies, malgré les nouvelles conditions du travail à distance, parfois difficiles, et les interdictions de voyage.

En vue de garantir la continuité de ses activités de suivi des projets, y compris pour ceux d'entre eux non liés à la pandémie, la CEB a rapidement adapté son modèle opérationnel pour pouvoir apporter un soutien technique de qualité nécessaire. De nouvelles modalités de travail ont été mises en place, notamment des outils innovants permettant l'évaluation des projets à distance (par exemple des vidéos sur les résultats des projets, des séminaires, des évaluations sur les documents et les évaluations en ligne) ou encore une supervision très attentive des missions de suivi sur le terrain confiées à des consultants (locaux) sélectionnés avec soin.

Continuité des activités : les activités internes

La CEB a pris des mesures sanitaires et distribué des équipements de protection avant même le premier confinement en France. Tous les membres du personnel ont reçu un nouvel ordinateur portable, afin que chacun dispose d'équipements récents pour télétravailler. Des directives sur le travail à la CEB, donnant au personnel des instructions explicites concernant les mesures sanitaires à respecter dans les locaux de la Banque, ont été publiées sur l'Intranet.

Une directive relative au télétravail a également été publiée pour aider les agents à préserver leur bien-être physique et mental. En outre, la CEB a mis en place des services en ligne, notamment un service externe d'assistance psychologique disponible en permanence en anglais et en français, fourni par l'assurance médicale de la Banque, ainsi qu'un accès à des consultations en ligne sur demande avec le médecin de la CEB. Le médiateur chargé de résoudre les désaccords entre membres du personnel, présent jusqu'alors une fois par mois, a mis en place des consultations en ligne sur demande, pour plus de souplesse.

Par ailleurs, l'équipe des ressources humaines (RH) a augmenté la fréquence de ses communications internes, en partageant des informations avec le personnel quasiment une fois par semaine, en consultant régulièrement le Comité du personnel et en s'appuyant sur l'expérience des membres du personnel et de la direction. Les retours des membres du personnel ont été précieux pour maintenir le contact avec eux. Les RH ont non seulement recueilli les observations du personnel et de la direction dans le cadre de conversations, de réunions et d'entretiens directs et agi en fonction de ces avis, elles ont également réalisé un suivi attentif des canaux de communication dédiés aux retours anonymes et mené un sondage auprès du personnel à la fin du premier confinement en mai 2020. Les résultats ainsi obtenus ont contribué au suivi d'une question relative aux conditions de télétravail dans le cadre de l'enquête sur les faits et données concernant l'égalité femmes- hommes "EDGE" réalisée auprès du personnel en septembre (voir ci-après pour plus de détails).

En outre, le recours accru au télétravail a permis de réduire l'empreinte opérationnelle de la Banque (p. ex., la réduction des déplacements du domicile au travail ainsi que des voyages professionnels, la numérisation des procédures, la réduction de la consommation de papier sont autant de facteurs ayant entraîné une diminution des émissions de CO_2). Nous devrons nous efforcer de préserver ces progrès à l'issue de la pandémie.

Gestion des talents

En 2020, malgré la pandémie, le personnel diversifié de la CEB s'est montré résilient, souple et productif. Tout au long de l'année, l'équipe des ressources humaines a joué son rôle de facilitatrice des activités de la Banque : elle a recruté de nouveaux agents, conseillé le personnel et la direction, assuré la paie et l'administration du personnel, proposé des possibilités de formation et soutenu l'adoption de nouvelles méthodes de travail.

Parmi ces nouvelles méthodes de travail, le télétravail s'est imposé comme la norme pour l'ensemble du personnel. Avant la pandémie, 18% des agents avaient obtenu une autorisation de télétravail régulier, dans la limite d'un jour par semaine, et environ la moitié du personnel travaillait de temps à autre à domicile, en moyenne cinq jours par an. Le premier confinement, en mars 2020, a bouleversé cette situation avec le basculement soudain de l'ensemble du personnel au télétravail à plein temps. Sur le plan technique, cette transition a été rendue possible grâce au soutien des équipes informatiques, de la sécurité et des ressources humaines.

Pour garantir des bonnes pratiques de télétravail, les RH ont rappelé l'importance de la souplesse, en particulier s'agissant des parents. Les cadres du personnel se sont efforcés de relever les défis liés à une gestion efficace des équipes à distance. L'enquête EDGE menée auprès du personnel a conclu que les cadres faisaient preuve de souplesse, ce qui permettait aux membres du personnel de bénéficier d'un bon équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle. De fait, 83% des femmes et 87% des hommes ont été d'accord, voire tout à fait d'accord, pour dire que, pendant la pandémie, leur supérieur hiérarchique immédiat leur avait accordé suffisamment de liberté pour accomplir leur travail sans nuire à leur vie personnelle.

GRI 102-16

■ Prochaines étapes en vue de la mise en œuvre de la stratégie de la CEB en matière d'égalité de genre

En 2018, après l'approbation de sa stratégie en matière d'égalité de genre, la CEB a obtenu la certification mondiale EDGE en faveur de l'égalité femmes-hommes. La Banque est fière de compter officiellement parmi les membres d'une communauté mondiale d'organisations engagées en faveur de l'égalité des chances entre femmes et hommes dans le monde du travail.

En 2020, la CEB a mené un processus de renouvellement de sa certification, qui consiste en une évaluation, une fois tous les deux ans, des données statistiques, des données relatives aux politiques et aux pratiques de la Banque en matière d'égalité, ainsi que des perceptions des agents. Par conséquent, les membres du personnel ont été invités à participer à un sondage en ligne organisé par *EDGE Strategy*. Dans la plupart des domaines, les perceptions des membres du personnel se sont améliorées, aussi bien chez les femmes que chez les hommes. L'évaluation s'est intéressée à l'évolution de la CEB entre 2017 et 2019. La proportion d'hommes et de femmes au sein des différentes catégories de personnel est restée relativement stable. L'efficacité des politiques et pratiques destinées à assurer l'égalité des sexes en matière de possibilités de carrière a progressé s'agissant du recrutement, des promotions, des formations et du mentorat en matière d'encadrement, ainsi que de la souplesse des conditions de travail. Elle est en revanche demeurée stable en ce qui concerne l'égalité salariale à travail équivalent. L'évaluation EDGE a permis à l'équipe des RH d'identifier les aspects à améliorer, de définir les mesures à prendre et d'actualiser la stratégie de la CEB en matière d'égalité de genre.

Par ailleurs, dans le cadre de l'action de la CEB en faveur de la diversité femmes-hommes, trois membres du personnel (une femme et deux hommes) ont représenté la Banque lors de la réunion mondiale du Forum des femmes, organisée virtuellement en novembre 2020. Après cette réunion, la délégation de la CEB a rapporté ses conclusions au Comité de direction générale et aux RH. Le Groupe sur la parité, qui rassemble des représentants du personnel d'un grand nombre de directions de la CEB et se réunit régulièrement pour formuler des recommandations en matière d'égalité de genre, s'appuiera sur les résultats de la réunion pour améliorer la parité à la Banque et dans le cadre des activités de la CEB.

Programme de formation et de mentorat

Le passage soudain au télétravail à temps plein n'a pas empêché la Banque de continuer à promouvoir la formation continue dans les domaines des langues, des compétences techniques, des compétences fondamentales et de l'informatique.

Dans l'ensemble, 67% des membres du personnel à temps plein et à temps partiel ont participé à une formation, dans les domaines des langues, des compétences techniques, des compétences fondamentales ou de la santé et de la sécurité. Les agents participants ont consacré en moyenne 3,6 jours par an à ces formations. Parmi ces agents figuraient un peu plus de femmes (56%) que d'hommes (44%). En ce qui concerne le personnel d'appui, 78% des agents formés étaient des femmes et 22% des hommes, ce qui correspond à la proportion de femmes et d'hommes dans cette catégorie de personnel. Le personnel d'appui féminin (grade B) a participé à des formations linguistiques, en compétences fondamentales et en santé et sécurité, alors que les agents masculins du même échelon ont principalement participé à des formations linguistiques.

Depuis mars 2020, tous les cours de langues, ainsi que la plupart des formations techniques et fondamentales, sont entièrement numériques et non plus présentiels. Les RH ont proposé au personnel des recommandations de formations en ligne, notamment des cours en ligne ouverts à tous, des articles, des vidéos et des émissions de radio enregistrées pour renforcer les compétences fondamentales, mais aussi les compétences techniques essentielles. Les RH ont également apporté des conseils et un soutien aux cadres, sous la forme de recommandations et de ressources en ligne pour accroître leurs capacités de gestion à distance.

En octobre 2020, les RH ont inauguré une série de formations sur l'écriture et la présentation efficaces (en anglais), comportant un module en ligne accessible en permanence à l'ensemble du personnel et trois séances à distance sur la rédaction de rapports, animées par un formateur, pour 34 auteurs de rapports internes et publiés de la CEB. Cette initiative se poursuivra avec plusieurs autres formations en 2021.

Par ailleurs, quatre membres du personnel dotés de responsabilités managériales accrues ou d'une grande expérience et un cadre supérieur récemment nommé (soit trois hommes et deux femmes, représentant quatre nationalités différentes) ont participé au *Emerging Leadership Programme*, organisé par une institution partenaire avec la Wharton School, qui leur a donné l'occasion d'accroître leurs compétences en matière de gestion des personnes et de nouer des liens avec des participants issus d'autres organisations internationales.

En outre, cinq cadres (grade A, trois femmes et deux hommes) ont bénéficié d'une orientation personnalisée, comprenant notamment des conseils en vue d'une réorientation professionnelle.

Enfin, la mise en place d'une gestion tenant compte des disparités entre femmes et hommes est un élément important de la stratégie de la CEB en matière d'égalité de genre. En 2019, les RH ont lancé leur tout premier programme de mentorat, associant douze femmes issues de l'ensemble du personnel, des cadres au personnel d'appui (grades B6 à A3) à neuf mentors (trois femmes et six hommes, de grades A4 à A6). Ce programme s'est poursuivi en 2020, jusqu'au terme prévu qui a été conclu par des séminaires en ligne entre mentors et participants. Tous ont communiqué aux ressources humaines les principaux enseignements tirés du programme et leurs recommandations pour la prochaine session, qui devrait être lancée en 2021.

GRI 403-3 • 403-5 • 403-6

Santé, bien-être et participation du personnel

En collaboration avec son assureur médical et un médecin spécialisé, la CEB a organisé des séances d'information au sujet du COVID-19, en anglais et en français, pour les membres du personnel, au début du mois de février. Elle a par ailleurs maintenu la campagne de vaccination contre la grippe dans ses locaux.

En raison du recours soudain et généralisé au télétravail cette année, le personnel de la CEB a été invité à participer à un atelier collectif en ligne et à des entretiens individuels de conseil sur l'ergonomie du poste de travail à domicile, destinés à permettre aux agents de se créer un bureau de télétravail plus agréable et un environnement de travail plus sain. Le service des ressources humaines a également organisé un séminaire en ligne sur la gestion du stress. Une formation aux premiers secours a aussi été organisée pour 18% du personnel, sur la base du volontariat, dans le cadre des formations régulières en matière de santé et de sécurité : 14 agents ont été certifiés et 24 autres ont amélioré leurs compétences dans le cadre de séances de rappel.

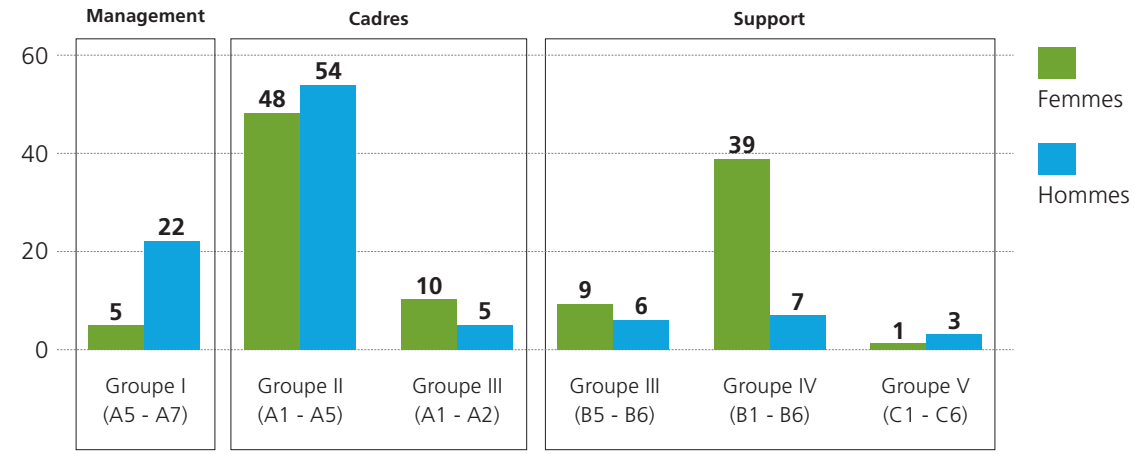
Enfin, la communication a joué un rôle essentiel pour la transmission d'informations claires et de directives et véhiculer un sentiment d'appartenance à une communauté soudée. Par conséquent, des messages ont été envoyés aux membres du personnel de manière quasi hebdomadaire, pour résumer les recommandations des pays hôtes, indiquer les mesures prises dans les locaux de la CEB afin d'assurer la santé et la sécurité des agents, et transmettre les directives relatives au télétravail. Les RH ont également publié sur l'Intranet de la CEB un grand nombre d'articles, portant aussi bien sur des sujets professionnels que sur les sports et les loisirs adaptés au confinement ou encore sur les mesures sanitaires en vigueur. Pour favoriser une participation et des échanges actifs aussi bien au niveau interne qu'au niveau externe, la Banque a commencé à publier de brefs messages du personnel sur LinkedIn et Twitter et créé un nouveau lieu de discussion et de partage en interne, à distance : les *Discussions du vendredi*. Chaque semaine, un agent ou une équipe est invité(e) à présenter son travail ou à parler d'un sujet d'actualité relevant de son domaine d'expertise professionnelle.

GRI 102-8 • 401-1 • 405-1

Recrutement en 2020

La CEB a saisi l'opportunité de renouveler et de diversifier son personnel par le biais de 17 nominations, dont une à la suite d'un concours interne.

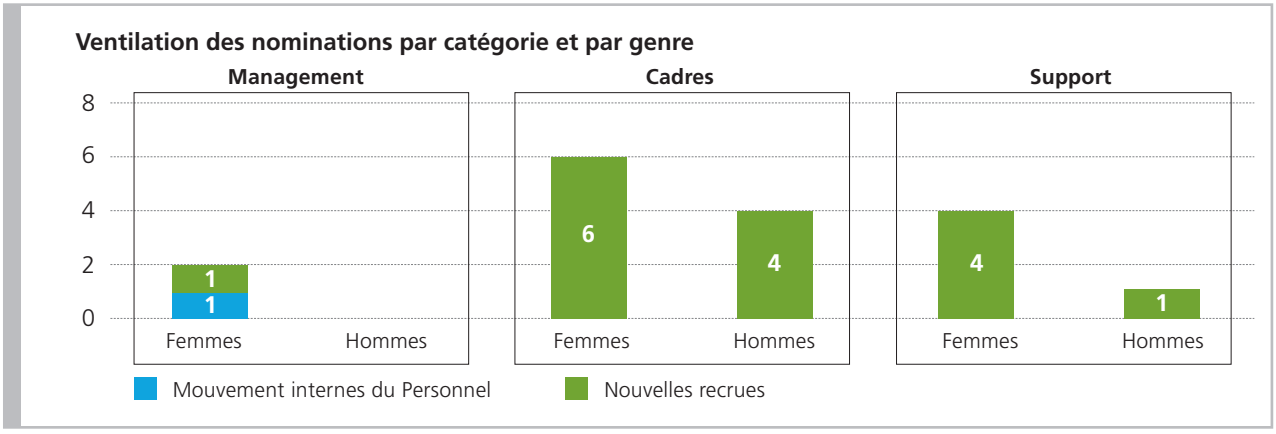
Effectifs par groupe de grades et par genre



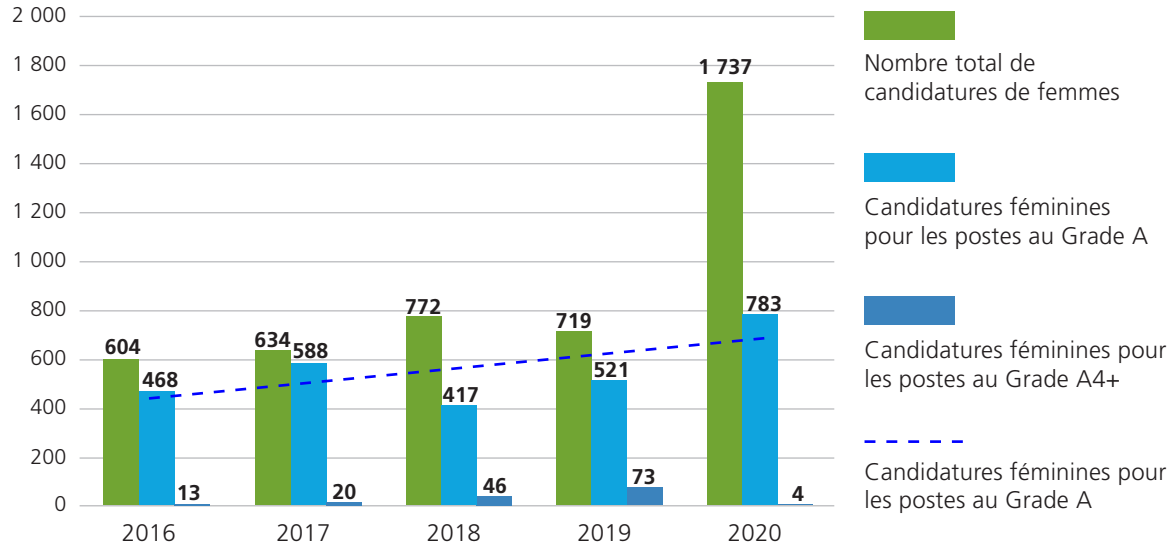
Les activités de recrutement se sont poursuivies à l'aide d'outils de travail à distance, notamment au moyen d'entretiens avec les candidats enregistrés en vidéo, qui ont permis aux comités de recrutement d'évaluer des groupes plus larges et plus variés de candidats avant de proposer une présélection. Les vidéos des entretiens avec les candidats servent, parallèlement aux épreuves écrites, à déterminer la motivation des candidats, leur adaptation générale au poste, ainsi que leurs compétences techniques et linguistiques. Par ailleurs, pendant le confinement, plusieurs nouvelles recrues ont rejoint la Banque à travers un programme d'intégration à distance.

La CEB s'intéresse à trois principaux aspects en matière de diversité du personnel qu'elle recrute : le genre, la nationalité et le parcours professionnel. En 2020, le service des ressources humaines a acquis des licences LinkedIn afin d'élargir et de diversifier le vivier de candidats.

Dans l'ensemble, en 2020, 71% des nouvelles recrues étaient des femmes ; cette proportion est en hausse constante depuis cinq ans, y compris chez les cadres (grades A), et le personnel d'encadrement supérieur et de direction (grade A4 et grades supérieurs). Sur 16 embauches externes en 2020, 11 nouvelles recrues étaient des femmes, et cinq étaient des hommes. Parmi ces 11 femmes, une a été embauchée à un poste de direction, six à un poste de cadre et trois à un poste d'appui. Parmi les cinq hommes, quatre ont été embauchés à un poste de cadre et un à un poste d'appui. Les deux postes de direction vacants ont été proposés à des femmes, à l'issue d'un recrutement externe (Directrice de la Préparation & du Suivi Techniques) et d'une promotion interne (Directrice du Bureau de l'Évaluation). Ces choix sont conformes à la stratégie de la CEB en matière d'égalité des genres. Cependant, il n'a pas été possible de trouver des candidats masculins répondant aux critères de sélection finale pour les postes vacants au sein du personnel d'appui.



Candidatures de femmes à la CEB





Maria Agustina Cibran,
nouvelle Chef de l'Architecture Informatique de la CEB

"Il peut être difficile de commencer un nouvel emploi à distance, surtout pendant le COVID, mais mes premiers mois au CEB se sont très bien déroulés. Tout comme dans le processus de recrutement virtuel, les RH m'ont donné des conseils et des informations claires tout au long de mon processus d'intégration. L'équipe informatique m'a apporté un soutien très efficace, a partagé ses connaissances et m'a fourni tous les outils dont j'avais besoin. J'apprécie également le "système de jumelage" de la CEB. Mon camarade m'aide à découvrir l'organisation de manière plus transversale."

Données essentielles des ressources humaines à la fin 2020

À la fin de l'année 2020, la CEB comptait 209 agents permanents présentant les caractéristiques suivantes :

Nombre de nationalités représentées :
33

Rotation du personnel :
7,23%

Ventilation par genre (209) :
54% de femmes et **46%** d'hommes

- Cadres, dont cadres dirigeants (144) :
 44% de femmes et **56%** d'hommes
- Personnel d'appui (65) :
 75% de femmes et **25%** d'hommes

Âge moyen : **49 ans**

Ancienneté moyenne :
11 ans

Pourcentage d'agents suivant une ou plusieurs formations : **67%**

Responsabilité et transparence

L'octroi de prêts-projets de manière transparente et responsable est un élément essentiel de la manière dont la Banque exerce ses activités.

GRI 102-16 • 205-2

Contrôle de la conformité : faits marquants en 2020

En 2020, du fait de la pandémie et de la nécessaire évolution des pratiques qu'elle a entraînée, le Bureau de la Directrice du Contrôle de la Conformité (OCCO – *Office of the Chief Compliance Officer*) a assuré une transition rapide de toutes ses activités vers un environnement numérique et a collaboré avec ses homologues des banques de développement en vue d'un soutien commun aux projets liés au COVID-19 et à la reprise durable des secteurs les plus touchés de l'économie.

L'OCCO a continué à protéger la CEB des risques financiers et non financiers potentiels des projets, au moyen de contrôles d'intégrité préalables, d'évaluations individuelles des risques de non-conformité, d'évaluations des risques de non-conformité du portefeuille et d'un suivi permanent des contreparties, ainsi qu'à garantir le respect des normes éthiques les plus élevées par les contreparties de la CEB.

L'équipe de la Banque chargée du contrôle de la conformité s'efforce de rester à jour en ce qui concerne les bonnes pratiques internationales et les actualités en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, de bonnes pratiques d'imposition et d'éthique des affaires. À cette fin, la Directrice du Contrôle de la Conformité de la CEB a participé à des réunions virtuelles, des forums internationaux et des organismes de référence pertinents, à savoir le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL), le Groupe d'États contre la Corruption (GRECO), le Forum mondial de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Réseau anticorruption de l'OCDE et le Réseau international d'enquête.

Cette année, l'OCCO a organisé la première réunion en ligne des directeurs du contrôle de la conformité européens de 2020, qui a rassemblé plus de vingt professionnels de la conformité des institutions financières internationales européennes. En outre, à la suite de l'adhésion de l'OCCO au Réseau d'éthique des organisations multilatérales en 2019, la Directrice du Contrôle de la Conformité a participé à la réunion annuelle d'éthique du Bureau d'éthique de la Banque mondiale, qui a permis aux cadres supérieurs chargés de l'éthique de 40 organisations multilatérales de partager leurs connaissances et leur expérience.

Pour s'assurer que la CEB et ses opérations respectent les décisions et les listes de notation les plus récentes des organismes de référence internationaux, la Directrice du Contrôle de la Conformité a présenté au Comité de direction générale de la CEB les mises à jour et résultats pertinents relatifs à la réunion plénière du Groupe d'action financière (GAFI), à la liste de l'Union européenne des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales et au Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales de l'OCDE.

Comme chaque année, la sensibilisation et la formation ont été deux des priorités de l'OCCO. Le cours d'introduction au contrôle de la conformité, destiné aux nouveaux agents, a donc bien eu lieu en novembre, à distance. Une nouvelle formation en ligne sur la protection des données à caractère personnel a également été lancée en 2020. Elle s'appuie sur un système innovant de gestion de l'apprentissage de la conformité, qui propose au personnel des supports pédagogiques virtuels sur différents sujets liés au contrôle de conformité.

GRI 102-17

Traitement des plaintes et des contentieux des parties prenantes

L'OCCO a reçu moins de cinq plaintes liées à des projets de la CEB en 2020. Toutes ont été enregistrées conformément à la procédure de réception, ont fait l'objet d'une évaluation préliminaire et ont été classées pendant la phase d'évaluation préliminaire. Ces plaintes portaient sur des sujets variés, notamment la passation des marchés relatifs aux projets, des informations négatives dans la presse, ou encore des allégations de corruption ou de fraude. La Banque a continué à assurer un suivi attentif du processus et a assisté à l'évaluation du suivi d'une affaire soumise à l'origine par une organisation de la société civile en 2018.

Si vous désirez soumettre une plainte à l'OCCO, veuillez écrire à l'adresse compliance@coebank.org ou à l'adresse whistleblowing@coebank.org.

Pour davantage d'informations au sujet du processus de dépôt de plainte de la CEB, consultez l'Index GRI : 102-17.

GRI 102-12

■ Évaluation des piliers de l'Union européenne

La gestion des fonds de l'Union européenne (UE) peut être confiée à des autorités publiques ou à des organisations internationales, qui doivent faire évaluer leurs politiques et procédures par un auditeur indépendant. Cet examen, nommé "évaluation des piliers" (*Pillar Assessment*), vise à certifier à la Commission européenne que l'organisme concerné a mis en place les systèmes et procédures nécessaires pour gérer les fonds communautaires conformément aux normes de l'Union européenne.

À la fin de l'année 2020, la CEB faisait l'objet d'une nouvelle évaluation des piliers améliorée, afin de confirmer sa capacité à collaborer avec l'Union européenne dans la mise en œuvre de projets financés par des fonds et des subventions de l'UE[6]. Cette évaluation est particulièrement importante pour la CEB afin de devenir partenaire de mise en œuvre du programme InvestEU 2021-2027, qui disposera au total de € 26,2 milliards de garanties destinées à encourager des investissements en faveur des infrastructures durables, de la recherche et de l'innovation, des petites et moyennes entreprises, des investissements sociaux et des compétences.

L'audit externe indépendant, réalisé par Deloitte, évalue les règles, procédures et systèmes de la CEB en matière de gestion des dons, des instruments financiers, de l'exclusion de l'accès aux fonds, de la publication d'informations relatives aux bénéficiaires et de la protection des données personnelles.

Comme prévu, il a permis de mettre à jour certaines lacunes, circonscrites, qui ont été traitées. La CEB et d'autres organismes ont ainsi pu améliorer leurs procédures en matière de protection des données personnelles. Une nouvelle politique obéira à un cadre moderne amélioré, conforme aux plus exigeantes des normes du règlement général sur la protection des données (RGPD) européen et à la version révisée de la Convention 108+ du Conseil de l'Europe, qui sera bientôt achevée.

Le processus devrait être finalisé au cours de la première moitié de l'année 2021.

GRI 102-16

■ Transparence, redevabilité et confiance

En tant qu'organisation publique, la Banque est responsable de l'utilisation de ses fonds auprès de ses États membres ainsi que, plus largement, de l'ensemble de la société. Afin de remplir cet engagement et cette responsabilité, la CEB est guidée par le principe fondamental de transparence, et applique une présomption de divulgation.

Au milieu de l'année 2020, la Banque a mis à jour sa Politique d'information publique de manière à renforcer les trois principes directeurs de cette politique, que sont la transparence, la redevabilité et la confiance, tout en la rendant conforme aux exigences complémentaires de l'évaluation des piliers de l'Union européenne. L'objectif de cette révision est de favoriser l'accès le plus large possible aux informations relatives à la CEB, dans des conditions adaptées à sa nature institutionnelle particulière.

La nouvelle section "Accès à l'information" de la politique souligne l'engagement de la CEB à accroître sa transparence, non seulement par la publication d'informations pertinentes, mais aussi en facilitant l'exercice du droit d'accès aux informations au travers de demandes spécifiques et du traitement opéré par la Banque.

Les informations relatives aux financements accordées par la CEB sous forme de prêts et de dons figurent dans des bases de données spécifiques ; elles sont structurées respectivement autour (i) d'un 'document de synthèse du projet' pour chaque prêt approuvé et (ii) d'un 'document de synthèse du don' pour tous les dons en cours.

Le site Internet de la Banque proposait déjà des informations relatives aux projets et aux dons approuvés, avant même cette mise à jour. Néanmoins, à la fin de l'année 2020, la CEB a commencé à moderniser sa présence en ligne, afin que le contenu de son site soit conforme à la Politique d'information publique et permette un accès facilité aux informations.



Jérôme Halb, Directeur adjoint aux Affaires européennes & Relations extérieures, Chef de la Division Responsabilité d'entreprise & communication de la CEB

"En sa qualité de banque de développement dotée d'un mandat social, la CEB s'engage en faveur de la transparence et de la bonne gouvernance. Notre politique d'information publique actualisée, y compris son annexe relative à la publication d'informations, témoigne de cet engagement, qui est au cœur de la responsabilité d'entreprise."

[6] Une évaluation des piliers de l'Union européenne a été menée en 2015 sur les sujets suivants : le *système de contrôle interne*, le *système de comptabilité*, l'*audit externe indépendant*, la *passation de marchés* et la *sous-délégation*.

Gestion de l'empreinte environnementale de la CEB

Le fait qu'une grande partie du personnel de la CEB ait travaillé à domicile en 2020 a entraîné une diminution significative de l'empreinte environnementale liée aux activités propres la Banque. Il faut à présent se demander comment préserver à l'avenir, au moins en partie, ce "mode de travail plus vert".

GRI 103-2

Principes des mesures internes

L'approche adoptée par la CEB pour réduire son incidence sur l'environnement et pour déterminer les domaines à améliorer en priorité est énoncée dans la Déclaration environnementale. Les actions de la Banque sont centrées sur une gestion responsable des déplacements professionnels, des déchets, du chauffage et de la climatisation des bureaux, ainsi que de la consommation de matières telles que l'eau, le plastique et le papier. Les outils permettant d'effectuer des progrès supplémentaires dans ces domaines sont les achats / passations de marchés durables, la sensibilisation et le soutien au personnel, ainsi que la compensation des émissions quand aucune autre solution n'est immédiatement disponible.

À la fin de l'année 2020, les équipes de la CEB chargées de la gestion des infrastructures, de la passation des marchés et de la responsabilité d'entreprise ont lancé un projet avec *GreenFlex*, société de conseil spécialisée dans la durabilité qui assiste la Banque dans l'évaluation annuelle des émissions de CO_2 liées à son fonctionnement, afin d'aider la CEB à :

- rédiger une politique de passation de marchés durables, ainsi que, le cas échéant, introduire progressivement des procédures et des critères de sélection adaptés
- veiller à ce que les bureaux parisiens soient dorénavant alimentés par de l'électricité provenant de sources durables
- identifier un mécanisme approprié de compensation des émissions de gaz à effet de serre.

Depuis longtemps, les labels écologiques (p. ex., la norme FSC pour les produits à base de papier) et de l'utilisation de produits respectueux de l'environnement (p. ex., par les services de nettoyage) font partie des critères de la Banque pour le choix des prestataires et des produits.

GRI 102-9 •308-2

Empreinte opérationnelle en 2020

L'année 2020 n'a pas seulement été exceptionnelle pour l'activité principale de la CEB, que sont les prêts. La pandémie et les confinements ont également eu un effet considérable sur l'empreinte environnementale résultant du fonctionnement de la Banque. Pour adapter le calcul de l'empreinte environnementale en prenant en compte le fait que la plupart des agents travaillent à domicile, la consommation d'électricité par les ordinateurs au domicile des agents et la distribution de nouveaux équipements informatiques aux agents[7] ont été intégrées dans l'évaluation de l'année 2020 (voir le tableau 5). Au total :

- les émissions liées aux déplacements professionnels ont diminué de 87%
- les émissions liées aux déplacements domicile-travail ont diminué de 64%
- les émissions liées au chauffage et à la climatisation ont diminué de 18%
- les émissions liées à la consommation d'électricité ont augmenté de 4%
- les émissions liées à l'achat d'équipements informatiques ont augmenté de 61%.

Les chiffres ci-dessus montrent que les données indiquent une forte baisse des émissions. Il faut donc s'attendre à un rebond autour d'un retour à une tendance décroissante plus progressive en 2021.

Principales mesures prises

En 2020, la Banque a amélioré ses pratiques internes d'entreprise. Pour limiter ses émissions globales de gaz à effet de serre ainsi que son incidence sur l'environnement et améliorer ses performances environnementales, la CEB a :

- raccordé sa nouvelle salle informatique au réseau de réfrigération de la ville de Paris au lieu d'utiliser des climatiseurs
- réduit de 15% le volume de ses ballons d'eau chaude
- nettoyé tous ses radiateurs afin d'améliorer leur performance
- poursuivi le remplacement progressif des fenêtres par des fenêtres à double vitrage (24% des fenêtres ont déjà été remplacées) et des éclairages par des LED
- multiplié par deux la taille de son garage à vélos.

[7] Remarque : depuis le calcul des émissions de gaz à effet de serre en 2019, les équipements informatiques sont pris en compte, et ils ont également été ajoutés de manière rétroactive au calcul pour 2018.



Karine Der-Ohanessian,
Maître d'hôtel de la CEB

"Nous avons fait appel à différents fournisseurs potentiels qui proposent des plats et des en-cas frais de qualité. Le Bon Bocal s'est distingué des autres candidats par sa philosophie centrée sur la réutilisation, le recyclage et le refus total du gaspillage alimentaire. Celle-ci correspond bien à l'ambition de la CEB de réduire toujours davantage l'incidence de nos opérations internes."

■ Soutien aux jeunes entreprises locales et aux entreprises sociales innovantes

Outre les mesures présentées ci-dessus, la Banque a décidé de remplacer les distributeurs automatiques conventionnels d'en-cas et de boissons par un dispositif plus durable proposant une large gamme de plats de qualité à un prix raisonnable. Cette nouvelle initiative contribue au bien-être des agents de la CEB et à la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

Le nouveau prestataire, une jeune entreprise écoresponsable baptisée Le Bon Bocal, propose ses en-cas et déjeuners dans des bocaux en verre réutilisables et entièrement recyclables. Les aliments sont frais, de saison et d'origine locale. Les repas invendus sont récupérés et revendus, notamment par l'intermédiaire d'une application mobile, ou donnés à des organisations caritatives.

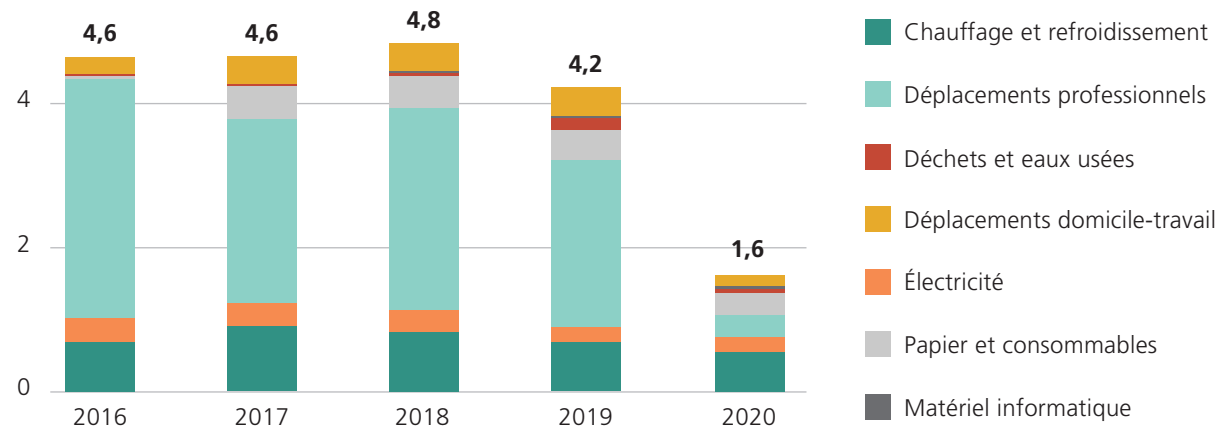
La CEB a également fait appel aux experts du recyclage de l'entreprise sociale Le Petit Plus pour traiter convenablement les autres types de déchets, notamment le plastique, le verre, les piles et les ampoules. Par ailleurs, plus de la moitié des salariés de l'entreprise Le Petit Plus, dont le siège se trouve en banlieue parisienne, sont des personnes en situation de handicap.

GRI 305-1 • 305-2 • 305-3 • 305-4 • 305-5

Sources des émissions de gaz à effet de serre et tendances

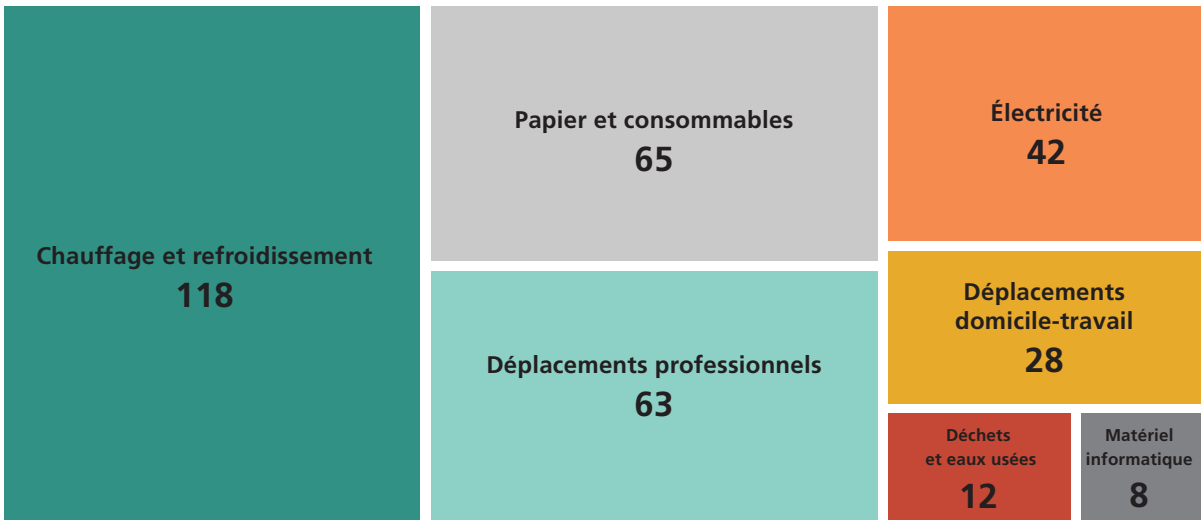
Au total, en 2020, les émissions de gaz à effet de serre de la CEB ont atteint 336 tonnes d'équivalent CO_2, soit 1,6 tonne d'équivalent CO_2 par agent, ce qui représente une diminution par rapport à l'année précédente, où elles avaient atteint 865 tonnes d'équivalent CO_2, soit 4,2 tonnes d'équivalent CO_2 par agent, selon la méthodologie *Bilan Carbone*[8]. Il est important de souligner que l'année 2020 était atypique et qu'il est très peu probable que nous réussissions à reproduire une telle réduction des émissions en 2021.

Émissions de GES par agent de 2016 à 2020, en tonnes d'équivalent CO_2



Remarque : la méthodologie de calcul des émissions de gaz à effet de serre a été entièrement révisée en 2017. Cette refonte est expliquée en détail dans le Rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise de 2017.
Pour obtenir davantage d'informations sur la quantité absolue d'émissions de la CEB au fil du temps, voir l'Index GRI (GRI 305-5).

Émissions de gaz à effet de serre par source d'émissions en 2020, en tonnes d'équivalent CO_2



Pour davantage de détails concernant les émissions de gaz à effet de serre liées aux opérations internes de la Banque et leurs tendances au cours des cinq dernières années, veuillez consulter le tableau 5 ci-après.

[8] Pour en savoir davantage sur le contexte général de la méthodologie Bilan Carbone, voir la partie Émissions de l'Index GRI (GRI 305).

Tableau 5 : Détail des émissions de gaz à effet de serre de la CEB par source, en tonnes d'équivalent CO_2

TABLEAU DE BORD	Variation 2020 / 2016		2020		2019		2016	
	Total variation	Variation par employé	Total 2020	Par employé 2020	Total 2019	Par employé 2019	Total 2016	Par employé 2016
Surface - m^2	+1%	-5%	7 675,0	36,7	7 600,0	36,9	7 600,0	38,6
Effectifs de la CEB - ETP	+6%	0%	209,0	1,0	206,0	1,0	197,0	1,0
Émissions totales	**-63%**	**-65%**	**336,2**	**1,6**	**865,2**	**4,2**	**908,0**	**4,6**
Bâtiments - Chauffage et froid	**-15%**	**-20%**	**118,4**	**0,6**	**145,2**	**0,7**	**139,3**	**0,7**
Émissions réseau de vapeur	-15%	-20%	118,1	0,6	144,9	0,7	139,3	0,7
Émissions liées à la consommation de froid	-	-	0,2	0,0	0,3	0,0	Indisponible	Indisponible
Bâtiments - Electricité	**-33%**	**-37%**	**41,8**	**0,2**	**40,3**	**0,2**	**62,6**	**0,3**
Émissions liées à l'électricité	-33%	-37%	41,8	0,2	40,3	0,2	62,6	0,3
Voyages - Déplacements domicile-travail	**-36%**	**-40%**	**28,4**	**0,1**	**79,9**	**0,4**	**44,3**	**0,2**
Émissions liées aux déplacements domicile-travail en voiture	-37%	-40%	25,4	0,1	71,5	0,3	40,3	0,2
Émissions liées aux déplacements domicile-travail en moto	-	-	1,4	0,0	4,1	0,0	Indisponible	Indisponible
Émissions liées aux déplacements domicile-travail en transports en commun	-62%	-64%	1,5	0,0	4,3	0,0	4,0	0,0
Voyages - Déplacements professionnels	**-90%**	**-91%**	**62,9**	**0,3**	**474,3**	**2,3**	**648,6**	**3,3**
Émissions liées aux déplacements en avion	-90%	-91%	59,9	0,3	462,7	2,2	607,0	3,1
Émissions liées aux déplacements en train	-69%	-71%	0,2	0,0	0,8	0,0	0,6	0,0
Émissions liées aux déplacements en voiture & taxi	-93%	-94%	2,8	0,0	10,8	0,1	41,4	0,2
Papier et consommables	**-**	**-**	**65,2**	**0,3**	**88,1**	**0,4**	**9,2**	**0,0**
Émissions liées aux bouteilles d'eau	-	-	-	-	1,4	0,0	Indisponible	Indisponible
Émissions liées aux consommables	-	-	14,1	0,1	32,4	0,2	Indisponible	Indisponible
Émissions liées au courrier	-	-	9,6	0,0	10,3	0,1	Indisponible	Indisponible
Émissions liées aux journaux	-	-	37,1	0,2	33,5	0,2	Indisponible	Indisponible
Émissions liées aux brochures	-	-	1,6	0,0	5,3	0,0	Indisponible	Indisponible
Émissions liées au papier	-70%	-72%	2,8	0,0	5,2	0,0	9,2	0,0
Déchets et eaux usées	**-**	**-**	**11,9**	**0,1**	**32,7**	**0,2**	**4,0**	**0,0**
Émissions liées aux eaux usées	-	-	0,7	0,0	0,6	0,0	Indisponible	Indisponible
Émissions liées aux déchets	+181%	+165%	11,2	0,1	32,1	0,2	4,0	0,0
Matériel informatique	**-**	**-**	**7,8**	**0,0**	**4,8**	**0,0**	**-**	**-**
Émissions liées aux imprimantes	-	-	0,6	0,0	0,6	0,0	Indisponible	Indisponible
Émissions liées aux ordinateurs	-	-	2,3	0,0	2,0	0,0	Indisponible	Indisponible
Émissions liées aux écrans	-	-	4,9	0,0	2,2	0,0	Indisponible	Indisponible

Remarque : pour l'année de référence (2016), durant laquelle la méthodologie actuelle de suivi des émissions de gaz à effet de serre n'était pas encore utilisée, certaines données n'étaient pas disponibles ou n'ont pas été évaluées. Elles sont donc marquées "Indisponible".

Remarque : le calcul pour l'année 2020 est fondé sur l'hypothèse que 30% des agents étaient présents au bureau en moyenne. Il s'agit d'une estimation assez prudente, et le nombre d'agents réellement présents était bien inférieur à ce chiffre.

Annexe - Index du contenu GRI pour 2020

GRI 102-54 • 102-55

L'index 2020 des indicateurs de durabilité a été établi conformément aux normes de reporting développement durable reconnues à l'échelle internationale, à savoir les normes – *Global Reporting Initiative* (GRI) Standards ; il s'attache à respecter le "GRI Core option".

L'index GRI (**en anglais uniquement**) rend compte de la dimension de durabilité des activités de prêts et hors-prêts de la CEB, du fonctionnement courant de la Banque et de la gestion de ses agents.

Vous pouvez télécharger le GRI Content Index 2020 en tant que document séparé sur le site de la CEB. Le rapport complet de la CEB, y compris l'indice GRI, est également disponible sur la base de données GRI *Sustainability Disclosure Database*.



Table of contents

General Disclosures

- Organisational Profile 42
- Strategy 45
- Ethics and Integrity 45
- Governance 46
- Stakeholder Engagement 50
- Reporting Practice 52

Specific Disclosures

OPERATIONAL IMPACT

- Economic Performance 55
- Market Presence 56
- Indirect Economic Impact 56
- Anticorruption 56
- Anti-Competitive Behaviour 57
- Tax 57
- Biodiversity 58
- Emissions 59
- Human Rights Assessment 59
- Local Communities 60
- Public Policy 60
- Socio-Economic Compliance 60

CORPORATE IMPACT

- Economic Performance 61
- Environnemental 61
- Materials 62
- Energy 62
- Water and Effluents 63
- Emissions 64
- Waste 65
- Supplier Environmental Assessment 66
- Employment 66
- Labour/Management Relations 67
- Occupational Health and Safety 68
- Training and Education 69
- Diversity and Equal Opportunity 70
- Non-Discrimination 72

ORGANISATIONAL PROFILE

102-1 Name of the organisation

Council of Europe Development Bank (CEB).

102-2 Primary brands, products, and services

The CEB invests in social projects that foster inclusion and contribute to improving the living conditions of the most vulnerable populations across Europe. To this effect, the CEB provides loans and guarantees in its 42 member states to finance projects meeting a certain number of criteria. Potential borrowers include governments, local or regional authorities and financial institutions. Loan applications are rigorously reviewed, and related projects are designed and implemented within national sectorial policies, when applicable. From a financing perspective, the CEB has at its disposal a number of different lending instruments (Project loans, Programme loans, Public co-finance facility, EU co-finance facility, Cross-sectoral loans), financing of public private partnerships, guarantees and, through specific programmes (such as Migrant and Refugee Fund) or, on an ad-hoc basis, grants.

102-3 Location of headquarters

Paris, France.

102-4 Location of operations

According to its mandate, the CEB can provide loans and guarantees in any of its 42 member states. The Bank may also receive voluntary contributions from its members, through fiduciary accounts.

As a sign of solidarity among the CEB member states, the Bank is able to provide increased support to a group of 22 "target countries" in Central, Eastern and South-Eastern Europe: Albania, Bosnia and Herzegovina, Bulgaria, Croatia, Cyprus, Czech Republic, Estonia, Georgia, Hungary, Kosovo, Latvia, Lithuania, Malta, Moldova (Republic of), Montenegro, North Macedonia, Poland, Romania, Serbia, Slovak Republic, Slovenia and Turkey.

In 2020, the Bank welcomed its 42nd member country: Andorra.

102-5 Ownership and legal form

The CEB is an international organisation governed by public international law which, according to its mandate, operates as an international financial institution. As an international financial institution, the CEB is owned by its shareholders, namely its 42 member states.

102-6 Markets served

The CEB invests in social projects that foster inclusion and contribute to improving the living conditions of the most vulnerable populations across Europe.

More specifically, the CEB's sectors of action are as follows:

- Aid to refugees, migrants and displaced persons
- Housing for low-income persons
- Creation and preservation of viable jobs
- Improvement of living conditions in urban and rural areas
- Natural or ecological disasters

- Protection of the environment, including climate mitigation and adaptation
- Protection and rehabilitation of historic and cultural heritage
- Health
- Education and vocational training
- Infrastructure of administrative and judicial public services

For more details, see:
- the Loan and Project Financing Policy
- the Handbook for the Preparation and Implementation of Projects

102-7 Scale of organisation

As at 31 December 2020, the CEB had 209 staff members - plus 4 appointed officials (Governor and 3 Vice-Governors). The Bank approved 56 project loans for a total amount of € 6 billion. The profit for the year 2020 stood at € 74.8 million.

102-8 Information on employees and other workers

As at 31 December 2020, the CEB's workforce was made up of 209 staff members (54% women / 46% men). Of these staff members, 69% were professional staff (44% women / 56% men) and 31% were support staff (75% women / 25% men) comprising 33 different nationalities. Out of the 209 staff members, 149 were on indefinite-term contracts and 60 on fixed-term contracts. The CEB has only one office, located in Paris.

102-9 Supply chain

The CEB procures supplies, works and services for its own operational needs. In addition, the Bank uses external service providers to provide, among other things, IT services, cleaning and security services on the organisation's premises.

As an international organisation - to which national legislation on public procurement does not apply - the CEB has its own internal procurement rules. The organisation's supply chain for its own operational needs is governed by the Guidelines on the Internal Procurement of Services, Supplies and Works by the CEB. The related Internal Procurement Procedures were updated in 2017.

It is the CEB's policy that its Procurement Guidelines and procedures follow the principles of:
- equal treatment
- non-discrimination
- transparency

The Bank considers that, as a general rule, these principles can best be implemented by effective and fair competition among qualified tenderers and by transparent selection based on considerations of both cost and quality.

The CEB also aims to ensure that the purchase of supplies, works and services required for the satisfactory operation of the CEB:
- is handled in a timely, efficient and effective manner with due regard to the Bank's needs, including a high level of qualifications and quality of services, efficiency and economic use of resources. The notion of quality of services includes compliance with best practices in terms of occupational health and safety policies.
- takes into account sustainability issues with respect to human resources and the environment, in line with its Environmental and Social Safeguards Policy.

The CEB's new Environmental Statement from July 2019 underlines the importance of enhancing environmental and social considerations in procurement decisions for its own operational needs.

These rules are aligned with those of other international organisations.

For the projects financed by the CEB, there are separate project and loan procurement policies and guidelines. These procurement guidelines detail the principles and methods to be applied when awarding

contracts to be financed by CEB loans. Implementing them ensures that funds are used solely for purposes covered by the loan and that special emphasis is placed on economical and efficient implementation of the projects it finances. It is recognised that fairness and transparency of public spending are essential to sound governance and to the sustainability of projects.

For more information, see the CEB's Policies and Guidelines.

102-10 Significant changes during the reporting period regarding the organisation and its supply chain

None.

102-11 Precautionary principle or approach

Application of the precautionary principle is integrated in the CEB's Environmental and Social Safeguards Policy (para. 18). *"The CEB may apply the precautionary principle when it considers that the potentially adverse effects of a Project are not adequately mitigated or that the likely residual environmental impacts outweigh the expected social benefits"*.

102-12 External initiatives

As stated in the CEB's Development Plan 2020-2022: *"The Bank's approach in terms of social safeguard review and management draws upon the principles enshrined in the Council of Europe Convention for the Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms and European Social Charter. The principles specifically emphasised in project operations are those related to: Conditions and rights of workers, Protection of vulnerable groups, Forced labour and child labour, Gender equality and non-discrimination, Protection of livelihoods and housing, Community health and safety [and] Stakeholder information and consultation."* (Annex 6).

Moreover, *"applications for loans or guarantees shall be submitted to the [Bank's] Administrative Council after receipt of the Secretary General [of the Council of Europe]'s opinion as to admissibility based on the project's conformity with the political and social aims of the Council of Europe"* (Article XIII of the Bank's Articles of Agreement).

From an environmental perspective, *inter alia*, the CEB has signed the Declaration on the European Principles for the Environment (EPE) concerning the environmental management component in the financing of projects; the CEB has also been working together with its stakeholders and peers to reflect on the design of adaptation strategies and to elaborate guidance for resilient project development including for urban centres, as well as exploring metrics for measuring adaptation outcomes (in particular, within the EUFIWACC - European Financing Institutions Working Group on Adaptation to Climate Change); furthermore, in 2017, the CEB joined the global Climate action in financial institutions initiative, thereby endorsing five voluntary principles for mainstreaming climate action. The CEB joined the coalition as part of the multilateral development bank (MDB) group. In 2018, the CEB obtained permanent observer status to the UN Framework Convention on Climate Change (UN FCCC) and joined the initiative for Harmonized Indicators for Private Sector Operation (HIPSO). As a founding member of the ICMA Social Bond Working Group, the CEB helped develop the Social Bond Principles and contributed to a sub-working group on impact reporting.

The CEB's medium-term strategy, the Development Plan 2020-2022, draws on the UN Agenda 2030 and the Sustainable Development Goals (SDGs), an initiative the Bank strongly supports.

102-13 Memberships of associations

Over the years, the CEB has forged partnerships with other international organisations and donors to bring additional financing and greater expertise to the projects it supports. In addition to its natural links with the Council of Europe, the CEB has become a partner of choice to the European Union and regularly cooperates with other international financial institutions (IFIs), and with several United Nations specialised agencies (in 2017, the CEB and UNDP agreed to extend their cooperation for another five years, aiming to scale up their

support for achieving the UN Sustainable Development Goals (SDGs) in South-Eastern Europe, Turkey, Republic of Moldova and Georgia). In 2019, the CEB renewed its memorandum of agreement with UNICEF.

For more details, see:

- the "Donors and Partnerships" section in the 2020 Report of the Governor
- the web sections "Partnerships" and "Donors and trust funds"

At end 2020, the CEB underwent a new and enhanced EU Pillar Assessment in order to reconfirm its capability to be a partner to the EU in implementing projects with EU funds and grants.[1] This is particularly important for the CEB to become an implementing partner to the InvestEU Programme 2021-2027 with total guarantees worth € 26.2 billion aimed at spurring investments in sustainable infrastructure, research and innovation, SMEs and social investments and skills. The Pilar Assessment process is expected to be completed in the first half of 2021.

STRATEGY

102-14 Statement from senior decision-maker

See the 'Foreword by the Governor' in the 2020 Sustainability Report.

102-15 Key impacts, risks, and opportunities

The CEB is a multilateral bank with a unique social vocation. The CEB is tasked to contribute to the social cohesion and sustainable social development of its 42 member states, which are also its shareholders.

Sustainability is thus rooted in the Bank's core mission. The focus is to ensure that growth is socially inclusive and pursued in a manner that is both economically empowering and environmentally sustainable. The CEB acknowledges that achieving this vision is contingent upon implementing environmental, social and climate-change safeguards.

For more details, see the Development Plan 2020-2022, which lays out in detail the Bank's medium-term strategy and includes very detailed considerations on impacts, risks and opportunities.

ETHICS AND INTEGRITY

102-16 Values, principles, standards and norms of behaviour

The Office of the Chief Compliance Officer (OCCO) is the principal organisational unit within the CEB that is specifically tasked to address integrity and corruption issues. To ensure OCCO's independence from all operational divisions, OCCO is headed by the Chief Compliance Officer (CCO) who reports directly to the Governor.

The CEB's overall compliance policy framework was revised by the Administrative Council and the Governing Board in 2012. The framework defines the compliance function's mission as being *"to ensure that the Bank conducts its activities in compliance with its own rules, current legislation, the Codes of Conduct as well as with good practices, in order to avoid any risk of irregularity in the functioning of the institution, of its Organs or of its Staff"*. The compliance function's purpose is therefore to enable the CEB to limit its exposure to the risk of legal, administrative or regulatory sanctions, material financial loss or loss of reputation incurred in the event of non-compliance. This is of the greatest importance for a development bank, and particularly one with a social vocation placed *'under the "supreme authority" of the Council of Europe'*.

[1] In 2015 an EU Pillar Assessment was carried out covering the topics of *Internal control system, Accounting system, Independent external audit, Procurement, and Sub-delegation*.

102-17 Mechanisms for advice and concerns about ethics

The CEB has a comprehensive and publicly available compliance framework, including *inter alia* a Compliance Policy, an Anticorruption Charter, a Policy on Non-Compliant/Uncooperative Jurisdictions, Internal Procurement Guidelines, Codes of Conduct, Integrity and Dignity at Workplace, Integrity Due Diligence Guidelines & Procedures, and a Whistleblowing Policy.

OCCO identifies compliance risk, assesses compliance risk, advises the Governor and management committees on relevant rules and standards and ensures that the CEB is aware of, and follows, best market principles and international standards regarding the prevention of money laundering and terrorist financing, fraud and corruption and other prohibited practices. OCCO also designs, recommends and maintains the policies, rules and procedures governing dignity, ethical behaviour and integrity towards counterparties and third parties, advises staff and gives guidance on conflicts of interest, prevention of insider trading, protection of confidential information and ethical issues. When a request for opinion arises, the entry points used as advice and help lines, both internally and externally, are compliance@coebank.org and whistleblowing@coebank.org.

Apart from the entry points mentioned above, OCCO has a full set of procedures, terms of reference and dedicated forms that specifically refer to reporting unlawful / unethical behaviour or misconduct.

At the CEB, there are several complaint mechanisms:

1) Whistleblowing: the Office of the Chief Compliance Officer handles the information and tip-offs received from whistle-blowers, and complaints related to potential fraud or corruption. For this purpose a dedicated email address and a website-contact box are available on the CEB's website.

2) Project-related complaints: For projects financed by the CEB, the Handbook for the Preparation and Implementation of Projects contains a requirement that the Borrower establish a procedure that will address concerns or complaints of persons who are adversely affected by direct environmental and/or social impacts related to the project's implementation.

3) Procurement-related complaints, for projects, are handled as per the Procurement Guidelines, and the CEB's own procurement is handled under the Guidelines on the internal procurement of services, supplies and works.

4) Access-to-Information-related complaints are handled according to the procedure set out in the CEB's new Public Information Policy and its Annex.

5) Grant-related complaints: the complaints handling process regarding the awarding of grants by the CEB is set out in the Governor's Rule laying down the CEB's competitive procedures for awarding grants.

GOVERNANCE

102-18 Governance structure

Like other international organisations/international financial institutions governed by public international law, the CEB has a specific governance structure established by virtue of its Articles of Agreement. The CEB has the following statutory bodies:

1) the **Governing Board,** which is the CEB's "supreme body", competent for all matters not delegated to the Administrative Council;
2) the **Administrative Council**, which, amongst its delegated powers, approves lending operations in favour of proposed projects and gives its opinion on all decisions having financial consequences;
3) the **Auditing Board,** which is independent from all the other statutory bodies and inspects the CEB's annual accounts.

The **Governor** is elected by the Governing Board. The Governor, who is assisted by one or more Vice-Governors, is the Bank's legal representative and the head of its operational services. The Governor conducts the day-to-day business within the framework of the decisions adopted by the Governing Board and the Administrative Council. Currently, the Governor (Rolf Wenzel, re-elected in 2016) is assisted by three Vice-

Governors: Carlo Monticelli (Financial Strategy, appointed in 2015), Rosa María Sánchez-Yebra Alonso (Social Development Strategy, appointed in 2016), and Tomáš Boček (Target Group Countries, appointed in 2019).

For more information on the governance structure, see the Activity Report ("Governing structure") or the CEB's website.

102-19 Process for delegating authority for economic, environmental, and social topics from the highest governance body to senior executives and other employees
102-20 Executive-level responsibility for economic, environmental, and social topics

As the social development bank for Europe, economic, environmental and social considerations are embedded in almost all our activities. While the Bank's Governor is ultimately responsible for these topics, numerous directorates and teams also work on diverse sustainability-related topics:

- *Unit for Corporate Social Responsibility,* in charge of topics concerning the whole organisation, e.g. ESG ratings, stakeholder engagement, disclosure, and coordination between directorates
- *Compliance,* working on integrity and transparency in the conduct of all the CEB's activities, ranging from anti-money laundering, to whistleblowing, to IT systems security.
- *Corporate Services,* working on human resources, e.g. gender equality and wellbeing, and issues related to facility management, e.g. office energy consumption and waste management.
- *Evaluation,* working on independent evaluations of CEB-financed projects to assess their social performance and derive lessons learnt for the CEB's future work.
- *Finance,* working on funding the Bank's project financing on competitive terms, and accelerating the development of the social bond market, for example by issuing the CEB's Social Inclusion Bonds.
- *General Counsel*, in charge of ensuring that policy commitments in connection with sustainability (environmental and social safeguards, fraud, corruption and other prohibited practices) are adequately reflected in contractual instruments.
- *Loans & Social Development,* working with borrowers to develop their projects and maximise their social value added in close cooperation with sector and thematic experts in Technical Assessment & Monitoring.
- *Risk & Control,* addressing risks touching upon the Bank's own internal operations and, starting in 2021, looking to integrate climate-related and environmental risk considerations in counterparty risk assessment and the risk appetite framework.
- *Technical Assessment & Monitoring,* working with borrowers on maximising environmental, social and climate-related benefits and managing environmental, social and climate-related risks and negative impacts throughout the project cycle; greening project-related and CEB corporate procurement; providing advisory support for clients on sustainability aspects either directly or through external experts.

102-22 Composition of the highest governance body and its committees

Both the Governing Board and the Administrative Council are composed of a chairperson and one representative appointed by each member state.

For an overview of the members of the CEB's governing bodies, see the Bank's website and GRI 405-1.

102-23 Chair of the highest governance body

Both the Governing Board and the Administrative Council chairpersons are elected by the Governing Board. The chairpersons do not have voting powers.

102-25 Conflicts of interest

The CEB has Codes of Conduct which set out the ethical rules that must govern the conduct of those working for the CEB (Chairpersons) and members of the Collegial Bodies, Governor, Vice-Governors, staff members,

contractual collaborators, and service providers) and help them to abide by those rules, and to inform their colleagues, the CEB's organs and the general public of the standard of conduct they are entitled to expect.

The Codes of Conduct, approved by the Governing Board on 27 November 2009 and effective as of 1 January 2010, apply respectively to:

- the Governor, Vice-Governors, staff members and to contractual collaborators or service providers
- the Chairmen and members of the Collegial Bodies (Governing Board and Administrative Council)
- the members of the Auditing Board

Each Code of Conduct has a specific provision that deals with the issue of conflicts of interest in full. As an example, the one applicable to the chairpersons and members of the Collegial Bodies provides that "*The chairmen and members of the Collegial Bodies must ensure that no personal interests or any particular financial interests in any way affect their activities on behalf of the CEB or jeopardise the image of the CEB, given the information of which they have knowledge within the framework of the performance of their duties. The chairmen and members of the Collegial Bodies remain bound to respect these obligations after their mandate expires. Should an actual or apparent conflict of interest arise, the Collegial Body chairman or member shall promptly disclose the matter to the Chief Compliance Officer (CCO) for guidance. They shall recluse themselves by withdrawing from any attendance of or participation in deliberations or decision-making connected with their particular case, unless the CCO deems otherwise*" (CoC for Chairmen and members of the Collegial Bodies, Article 3).

102-26 Role of highest governance body in setting purpose, values and strategies

The Governing Board, which, pursuant to the CEB's Articles of Agreement, is the Bank's "supreme body", is competent, notably, to set out the general orientations for the CEB's activity and to approve the annual report and financial statements.

Among the powers delegated to it by the Governing Board, the Administrative Council establishes and supervises operational policies and approves lending operations in favour of projects.

For an overview of the topics that have been on the agenda of these bodies, see Governing Board 'Meetings in 2021' and Administrative Council 'Meetings in 2021' on the website.

102-29 Identifying and managing economic, environmental and social impacts

As a multilateral development bank with a social purpose, the CEB provides finance and expertise for economically, environmentally and socially sound investment projects across its European membership, which contribute to improving the living conditions of the most vulnerable populations, including refugees and migrants, and, more broadly, to strengthening social cohesion.

The Directorate for Technical Assessment & Monitoring (TAM) is responsible for the technical appraisal and monitoring of projects financed by the Bank. TAM's appraisal and monitoring processes include the assessment of economic, environmental and social opportunities and risks. Environmental and social risks are screened and managed in accordance with the CEB's Environmental and Social Safeguards Policy. TAM's analysis of these risks and recommendations for their management are integrated in the Loan Document that is presented to the Administrative Council, and reflected in the Framework Loan Agreement for each project. During implementation of the project, TAM reviews the management of environmental and social risks, carrying out site visits where appropriate. The results of the monitoring are reported to the Bank's Management.

In addition, the Directorate for Loans & Social Development (L&D) has monitoring experts who follow up on project quality and oversee that projects are implemented according to the initially outlined specifications.

The CEB also has an Office of Evaluation (EVO) which contributes to improving the quality of future projects based on in-depth and rigorous analyses of past project and programme outputs and outcomes.

In 2020, the Bank put into practice its framework for mapping CEB-financed projects against the SDGs. For all the 56 projects approved in 2020 totalling € 6 billion, a set of relevant key SDGs were identified according to the objectives and characteristics of each operation.

102-30 Effectiveness of risk management processes

Risk management at the CEB is based on a prudent Risk Management Framework through strong governance, policies, procedures, limits and controls that provide the Bank with the appropriate tools to identify, assess, monitor, report, mitigate and control risks throughout the Bank. While the Bank is not subject to member states' regulations, it considers the European Union Directives on banking regulation and the recommendations of the Basel Committee on Banking Supervision as the references for its Risk Management Framework.

The Bank's risk and control policies are based on international best banking practices and validated by internal committees composed of members of the CEB's senior management and ultimately approved by the Bank's governing bodies. The Bank continuously reassesses its Risk Management and Control Framework to ensure that it is able to fulfil its objective.

The Directorate for Risk &Control (R&C) is responsible for implementing the Risk Management Framework within the CEB and is independent from other operational and business directorates, reporting directly to the Governor. The divisions within the Directorate for R&C are dedicated to specific risk areas: credit risk, operational risk, financial transactions, derivatives and collateral management. The Asset & Liability Management (ALM) Unit in the Finance Directorate is in charge of managing the Bank's market risk (interest and currency exchange rate) and liquidity risk.

The decision-making committees in charge of defining and overseeing the Risk Management Framework are chaired by the Governor:

- The **Regular Credit Risk Committee (CRC)** meets on a weekly basis and takes credit decisions in relation to lending and treasury exposure, based on internal credit risk assessments and recommendations. In addition, a special CRC meeting takes place once a month to deal with specific topics and issues within an extended committee.
- The **Asset & Liability Management Committee (ALCO)** meets on a monthly basis to formulate strategic orientations and, on a forward-looking basis, to address interest rate, foreign exchange rate and liquidity risks arising throughout the balance sheet. In addition, on a quarterly basis, a "Special ALCO" meeting addresses ALM and funding issues.
- Capital market information is provided at the weekly meetings of the **General Management Committee.**
- The **Committee for Operational Risks & Organisation** reviews operational risk issues at the CEB on a semi-annual basis and ensures that adequate steps are taken to mitigate, monitor and control these risks.
- The **IT Steering Committee** reviews information systems issues and takes the appropriate actions to ensure operational resilience and business continuity.

In view of the Bank's credit track record, the organisation and processes have proven to be effective, with almost no impairments in over 60 years since the institution's inception.

In 2021, a CEB working group will explore climate risk topics by following the recent financial regulatory proposals and market trends in the financial sector (e.g. Task Force on Climate-related Financial Disclosures, EU Non-Financial Reporting Directive, ESG rating agencies). The ultimate goal will be to evaluate the effect of climate change risk on the CEB's portfolio and eventually on the CEB's capital charge.

102-31 Review of economic, environmental and social topics

Promoting social and environmental development, thereby improving people's lives and strengthening social cohesion across Europe, is at the core of the CEB's mandate and operational priorities. The Bank's approach is reflected in a number of public documents, including *inter alia* the CEB's Development Plan 2020-2022 and in its key corporate policies and guidelines such as the Loan and Project Financing Policy, the Handbook for the Preparation and Implementation of Projects, the Environmental and Social Safeguards Policy and the Environmental Statement.

It is also worth noting that, among the CEB's statutory bodies, the Administrative Council is the body responsible, among other things, for approving lending operations in favour of projects.

Its decisions are based on: (i) the Activity Report including the anticipated economic, environmental and social impacts of the project; and (ii) the opinion of the Secretary General of the Council of Europe as to the admissibility of the project, based on its conformity with the political and social aims of the Council of Europe.

102-32 Highest governance body's role in sustainability reporting

The Bank's Annual Sustainability Report is on the agenda at every 'Spring meeting' of the Administrative Council and the Governing Board.

102-35 Remuneration policies
102-36 Process for determining remuneration
102-37 Stakeholders' involvement in remuneration

Compensation for the Governing Board and Administrative Council chairpersons and for "Elected Officials" (Governor and Vice-Governors) is individually and fully disclosed in the Financial Report (see Note A – Item 10).

STAKEHOLDER ENGAGEMENT

102-40 List of stakeholder groups engaged by the organisation

In 2019, the CEB actively engaged with a large number of its stakeholders, both internal and external, to better understand their expectations towards the Bank, especially regarding numerous specific sustainability topics. This approach is often referred to as a materiality assessment.

The stakeholder groups engaged were: *the CEB's Governing Board, Administrative Council, Auditing Board, management, staff representatives, the Council of Europe, business partners (e.g. commercial banks, borrowers and suppliers), EU institutions, international public organisations, financial sector associations, civil society representatives and researchers*.

To learn more about the CEB's materiality assessment see the items *102-42, 102-43, 102-46* and *102-47* below.

102-42 Identifying and selecting stakeholders
102-43 Approach to stakeholder engagement

The 2019 materiality assessment helps the CEB to further tailor not only its reporting and disclosure, but also its actions on the sustainability issues raised. The outcome of the exercise directly fed into the process of defining the CEB's medium-term strategy, i.e. the Development Plan 2020-2022.

The stakeholders contacted were identified by asking CEB staff working on sustainability topics for their key contacts, but also through desk research and the expertise of the materiality consultant (i.e. Deloitte).

As stated in the CEB's Public Information Policy, the Bank *"acknowledges the merits of constructive dialogue with representatives of civil society (nongovernmental organisations, etc.), and recognises that any such dialogue must necessarily be proportioned to its size and to its sectors of action."* The CEB engages in such dialogue on a case-by-case basis.

102-44 Key topics and concerns raised

The key message from this stakeholder outreach was that the CEB's strategy and reporting are closely aligned with stakeholder expectations. The Bank's three lines of action, as set forth in the Development Plan 2020-2022 drafted in parallel with the materiality assessment, were mentioned by stakeholders as 'top priorities':

CEB Development Plan - lines of action	CEB Materiality - top priorities
Inclusive growth	Inclusive economic growth
Environmental sustainability	Climate mitigation & adaption
Support for vulnerable groups	Support for vulnerable groups & human rights

In addition, the exercise also shed light on the importance of issues related to governance and ethics, e.g. compliance, anti-corruption, reporting and transparency, gender and women's empowerment.

In terms of potential improvements that became clear through the assessment, stakeholders would like the CEB to disclose even more information on key material issues, the CEB's specific impact on them, and the Bank's related frameworks and approaches, e.g. project screening and monitoring approaches, environmental strategy and related KPIs, or the scope of human rights covered.

Stakeholders underlined the importance of the UN SDGs and want the CEB to contribute to them.

To learn more about the CEB's materiality assessment, see items *102-46* and *102-47* below.

102-41 Percentage of total employees covered by collective bargaining agreements

The CEB's employees are staff of an international finance institution. Based on the CEB's legal status as an international organisation with its privileges and immunities, neither the host country's labour laws nor those of its member countries apply to its staff members. There is no system of collective bargaining agreements.

The system of remuneration at the CEB is part of a legal and institutional framework defined by the Bank's Regulations and its Staff Regulations. Furthermore, as an organisation attached to the system of Coordinated Organisations due to its link with the Council of Europe, the CEB follows the Coordinated Organisation rules on matters of remuneration and salary adjustments.

The structure of the total compensation is specifically outlined in Article 41 of the Staff Regulations and Appendix IV thereto (Regulations governing staff salaries and allowances).

Each year, the Co-ordination Committee on Remunerations calculates the adjustment index that defines the progression of the basic salary for the Coordinated Organisations and attached organisations such as the CEB.

All the CEB's staff members enjoy the full right to associate and may belong to trade unions or professional organisations, subject to the CEB's staff-related documents and the Codes of Conduct.

The **Staff Committee** represents the general interests of the staff and contributes to the smooth running of the CEB by providing the staff with a channel for the expression of their opinions. The Staff Committee participates directly or is represented by staff members whom it appoints to sit on a number of commissions and committees created within the Bank and which require staff participation. Staff members are thus represented on the:

- Health and Safety Committee
- Advisory Pension Committee
- Personal Data Protection Commission
- Advisory Committee on Disputes and the Disciplinary Board

The CEB also has a **General Meeting of Staff** which enables all staff members to express their opinions on their conditions of employment and work. The General Meeting of Staff is a body in which all retired staff members may also express their opinions on the conditions that concern them. It meets at least once a year in ordinary session and may also be convened in extraordinary session.

The **Joint Committee** is a consultative organ in charge of facilitating cooperation between the Administration and staff on questions of a general nature. It may be consulted by the Governor or by the Staff Committee accordingly. It also gives its opinion on measures for the termination of service, as provided for in the Regulations on indemnity for loss of job.

REPORTING PRACTICE

102-45 Entities included in the consolidated financial statements

Council of Europe Development Bank (CEB).

102-46 Defining report content and topic boundaries
102-47 List of material topics

Approach for determining Materiality
Over the course of 2019, the Bank performed a materiality assessment, engaging with internal and external stakeholders in order to map out different pre-defined sustainability issues according to their individual importance. For the CEB's materiality assessment, participants had to rate each issue for two different aspects:

- Importance according to their own view *('Importance to Stakeholders'),*
- Their perception of where the CEB can be most impactful *('CEB Impact')*.

Supported by Deloitte France at all stages, the project followed good practice and a robust materiality methodology, along the following steps:

1. **Issue list:** A list of 16 potentially material issues was developed based on a desk review, e.g. SASB, GRI, SDGs, ISS-ESG and Sustainalytics, and Deloitte expertise. The 16 identified issues were grouped into four categories: Operations, Employees, Governance & Ethics and Project Impact.
2. **Insights gathered**: An online survey was sent to internal and external stakeholders. A similar set of questions was discussed during interviews with the CEB's top management. Overall, 79 stakeholders shared their insights with the CEB.
3. **Materiality analysis**: The data was collected with Deloitte's survey tool, and converted into a materiality tool customised to the CEB that allows for mapping of these issues (see the figure below). Based on the findings, the consultant developed recommendations.

The 16 material topics identified were the following:

Operations:
- Community & stakeholder engagement
- Environmental impact of CEB
- Information security & privacy

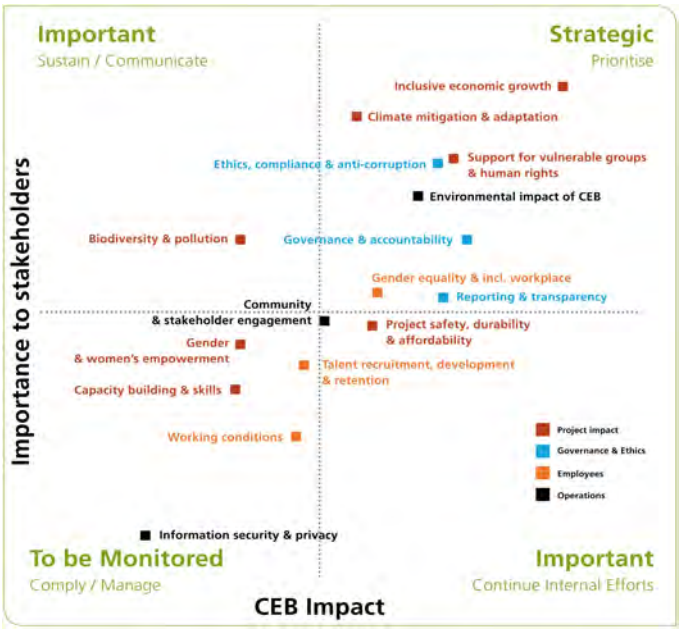
Employees:
- Gender equality & inclusive workplace
- Talent recruitment, develop. & retention
- Working conditions

Governance & Ethics:
- Ethics, compliance & anti-corruption
- Governance & accountability
- Reporting & transparency

Project Impact:
- Inclusive economic growth
- Support for vulnerable groups & human rights
- Gender & women's empowerment
- Climate mitigation & adaptation
- Biodiversity & pollution
- Project safety, durability & affordability
- Capacity building & skills

The stakeholders' assessments of the relevance and importance of these topics to the CEB are summarised in the materiality matrix depicted below.

Figure – The CEB's materiality matrix



For more information on the assessment methodology used, see the main body of the 2019 CSR Report.

Report Boundary

The differentiation between "operational" and "corporate" indicators establishes the boundaries of the GRI Index disclosures.

Operational impacts

- Economic performance
- Indirect economic impact
- Human rights
- Local communities
- Anti-corruption and compliance (environmental and social)

Corporate impacts

- Staff (occupational health and safety, training and education, diversity and equal opportunity, etc.)
- The CEB's own environmental impact, including its carbon footprint

102-48 Restatements of information

In the overview of Social Impact Bonds on page 14 of the CSR Report 2019, the figure for 'Total Project Financing leveraged' was incorrectly stated with € 4.3 billion. The correct figure is € 4.9 billion. We apologise for this mistake.

102-49 Changes in reporting

While the title of the annual report has changed from CSR Report to Sustainability Report with this 2020 edition, it has not impacted the content items touched upon for the report.

102-50 Reporting period

The CEB reports on a calendar year basis, from 1 January to 31 December. This report covers the year 2020.

102-51 Date of most recent previous report

April 2020.

102-52 Reporting cycle

Annual.

102-53 Contact point for questions regarding the report

Corporate Responsibility & Communication Division (info@coebank.org)

102-54 Claims of reporting in accordance with the GRI Standards

'This report has been prepared in accordance with the GRI Standards: Core option'

102-55 GRI content index

The GRI Index 2020 is available on the Bank's website. The CEB's full report, including the GRI Index, is also available on the GRI Sustainability Disclosure Database.

102-56 External assurance

The CEB does not seek external assurance for its sustainability reporting. The 2019 materiality assessment was performed with the support of Deloitte France.

103-1 Explanation of the material topic and its boundary

103-2 The management approach and its components

103-3 Evaluation of the management approach

In 2019, the CEB completed a full materiality assessment which largely supported the Bank's management approach, as outlined in 102-44, 102-46 and 102-47. The management approach for issues deemed material is presented individually in the chapters on 'Operational Impacts' and 'Corporate Impacts' below.

Specific Disclosures

OPERATIONAL IMPACTS

ECONOMIC – GRI 200

ECONOMIC PERFORMANCE – GRI 201

Management approach

The CEB provides loans to co-finance projects in any of its 42 member states, in accordance with its social mandate. Potential borrowers include governments, regional or local authorities, and public or private financial institutions and banks. Benefitting from its excellent rating (AAA outlook stable with Standard & Poor's, AAA outlook stable (unsolicited) with Scope Ratings, Aa1 outlook stable with Moody's, and AA+ outlook stable with Fitch Ratings[2]), the CEB has access to the most favourable funding conditions on the international capital markets, which enables the Bank to offer attractive interest rates to its borrowers. Along with its peers, the CEB faces a challenging economic and financial operating environment that generate a reduction of its net profit, while remaining in line with the Bank's expectations.

201-1 Direct economic value generated and distributed

See the 2020 Financial Report (including the Key Figures and the Financial Summary) for extensive information.

201-2 Financial implications and other risks and opportunities due to climate change

The CEB incorporates environmental considerations in all the projects it finances. It acknowledges the importance of climate change, as underscored by the Development Plan 2020-2022, which introduced 'environmental sustainability' including climate change as one of its three strategic lines of action. Climate change risks and opportunities as regards the CEB's lending operations are addressed in the Environmental and Social Safeguards Policy (section 2.4). Projects considered for financing are screened for four climate change parameters (GHGs emitted, mitigation potential, adaptation potential, and vulnerability to climate change).

201-4 Financial assistance received from government

The CEB is owned by its 42 member states. In accordance with its Articles of Agreement, the CEB's capital is subscribed by the member states. The CEB may borrow on the capital markets to raise the funds necessary for fulfilling its mandate. In certain cases, it may be entrusted with funds from member states, the Council of Europe and, subject to certain requirements, third parties (such as the EU) to implement activities supporting its mandate.

[2] On 29 July 2020, Fitch Ratings changed the outlook of its rating from 'positive' to 'stable'. Scope Ratings started assessing the CEB in 2020.

MARKET PRESENCE – GRI 202

Management approach

As an international organisation with 42 member states and active business relations with most of its member countries, the CEB aims for diversity of nationalities (from its member states) for its senior management team.

202-1 Ratios of standard entry level wage by gender compared to local minimum wage

Not applicable. See the CEB's salary scale.

202-2 Proportion of senior management hired from the local community

In 2020, 33 out of 42 CEB member countries were represented among the 209 staff members. Out of the 15 people in senior management positions, i.e. Governor, Vice-Governors and director level, three are from France, the CEB's host country, three from Italy, two from Germany, and one each from Belgium, the Czech Republic, Luxembourg, the Netherlands, Norway, Spain and Turkey.

INDIRECT ECONOMIC IMPACT – GRI 203

Management approach

The Bank invests in sustainable social sector infrastructure projects with a view to maximising the social impact of its operations and promoting economic and social inclusion. The CEB aims to design its projects in such a way as to benefit the largest number of potential final beneficiaries, with a specific focus on vulnerable groups.

203-1 Infrastructure investments and services supported

Most CEB investments are in physical infrastructure projects but it can also support "soft" investments in supporting equipment and services, such as access to vocational training schemes. For a detailed sector breakdown of financing provided by the CEB, see the main body of the Sustainability Report.

203-2 Significant indirect economic impacts

Investment in one sector of the Bank's activity often results in significant co-benefits in economic terms. For example, careful design of new social housing construction part-financed through a CEB loan will also positively contribute to the energy efficiency of the dwellings. In the same way, renovation of a housing block can serve as a catalyst for urban renewal in a wider area. Moreover, the job creation impact of construction projects financed by the CEB must also be considered.

These economic, social and environmental inter-linkages are a recurring item in the majority of projects financed by the CEB.

ANTI-CORRUPTION – GRI 205

Management approach

The Office of the Chief Compliance Officer (OCCO) is clearly supported by "tone from the top" and is committed to achieving the highest standards of integrity and transparency in the conduct of all the CEB's activities. The CEB has a comprehensive and publicly available compliance framework, including *inter alia* a Compliance Policy, an Anticorruption Charter, a Policy on Non-Compliant/Uncooperative Jurisdictions, Internal Procurement Guidelines, Codes of Conduct, Integrity Due Diligence Guidelines & Procedures and a

Whistleblowing Policy (as mentioned in item 102-17). OCCO identifies and assesses the compliance risk, and advises the Governor and management committees on relevant rules and standards, and ensures that the CEB is aware of, and follows, best market principles and international standards regarding the prevention of money laundering and terrorist financing, fraud and corruption and other prohibited practices.

205-1 Operations assessed for risks related to corruption

On average, the bank's compliance function conducts specific investigations into less than five claims of corruption related to CEB-financed operations per year.

205-2 Communication and training about anti-corruption policies and procedures

Each year, OCCO delivers a mandatory induction class to newly recruited staff members. OCCO issued two newsletters for staff in 2020, with topics mainly covering increased and new risks arising from the teleworking environment.

For the second year in a row, the CEB joined its peers in the international community in marking International Anti-Corruption Day on December 9th. The Governor addressed all the employees, reconfirming the CEB's determination to fight corruption. This 'tone from the top' goes hand in hand with staff training and awareness raising. OCCO has procured a Learning Management System for e-learning and access to a comprehensive e-library that will amplify the training, awareness raising and information on numerous compliance topics, including anti-corruption.

205-3 Confirmed incidents of corruption and actions taken

None.

ANTI-COMPETITIVE BEHAVIOUR – GRI 206

206-1 Legal actions for anti-competitive behaviour, anti-trust, and monopoly practices

None.

TAX – GRI 207

207-1 Approach to tax
207-2 Tax governance, control, and risk management
207-3 Stakeholder engagement and management of concerns related to tax
207-4 Country-by-country reporting

The CEB is an international organisation. Pursuant to its constitutive treaty, the Third Protocol to the General Agreement on Privileges and Immunities of the Council of Europe, the CEB and its assets, income and other property are exempt from all direct taxation.

Within the scope of its mandate, the CEB supports the implementation of international standards in the field of tax good governance – notably to ensure tax transparency and the fight against tax evasion/avoidance in connection with the projects it finances.

In October 2017, the CEB was granted observer status to the OECD Global Forum on Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes.

In 2014, the CEB enshrined this commitment by means of a Policy on Non-Compliant/Uncooperative Jurisdictions approved by its Administrative Council. In light of developments that have occurred since then, the CEB upgraded this Policy in 2019 in order to reflect the latest developments in the area of tax good governance and transparency, fair taxation, base erosion and profit shifting (BEPS), in alignment with the

CEB's peer group of multilateral development banks. The updates place emphasis on the rationale for the tax good governance principles promoted by the EU, and the OECD Global Forum on transparency and Exchange of Information for Tax Purposes. In particular, the 2019 update of the CEB's Policy on Non-Compliant/Uncooperative Jurisdictions introduced immediately applying the EU list of non-compliant jurisdictions for tax purposes. Assessment of concerns related to tax standards is part of the integrity due diligence performed by the CEB's services.

The procedures for assessing the projects and entities that cover the tax avoidance and prohibitions of the entities established in non-compliant/uncooperative jurisdictions are set out in CEB's Integrity Due Diligence Guidelines and Procedures, and in an internal tool for procedure description.

Each of the CEB's potential counterparties is subject to the Compliance Risk Assessment. This assessment encompasses integrity due diligence checks and assessment that include past or current issues related to tax avoidance or tax evasion or other tax harmful practices. In addition, the assessment also covers the country where the counterparty is established/has its headquarters or operates from.

In addition, the projects and treasury operations are assessed and analysed on multiple levels, starting from identification within the Loans & Social Development Directorate, credit risk analysis and integrity due diligence.

The projects are reviewed and approved in a process established to ensure multiple layers of review. Projects/loans are assessed by the Project Appraisal Committee, then by the Development and Project Committee, and finally approved by the Administrative Council.

In addition, each counterparty - borrower, country or brokers - is reviewed annually by the Credit Risk Committee. The Office of the Chief Compliance Officer provides a Compliance Risk Assessment for each counterparty.

ENVIRONMENTAL – GRI 300

Management approach (Materials 301 – Energy 302 – Water and Effluents 303 – Biodiversity 304 – Emissions 305 – Waste 306 – Environmental Compliance 307 – Supplier Environmental Assessment 308)

The CEB assesses the environmental impact of the projects it finances. The Bank's management approach to these issues is framed through the relevant applicable policies such as the Environmental and Social Safeguards Policy, the Loan and Project Financing Policy, the Handbook for the Preparation and Implementation of Projects, and the Procurement Guidelines. Taking the examples of *Biodiversity GRI 304* and *Emissions GRI 305*, the paragraphs below provide insights into how the CEB assesses project impacts on environmental issues.

BIODIVERSITY – GRI 304

Management approach (additional information)

Biodiversity is addressed in the CEB's Environmental and Social Safeguards Policy (section 2.5). The policy requires that projects proposed for financing are subject to environmental screening and environmental impact assessment, if applicable, and specifies that the Bank will not finance projects that may cause the loss of critical natural habitats or endangered species.

304-3 Habitats protected or restored

In accordance with its Loan and Project Financing Policy, the CEB may finance projects that aim to protect and develop biodiversity (e.g. ecological corridors).

EMISSIONS – GRI 305

Management approach (additional information)
The issue of project greenhouse gas emissions is addressed in the CEB's Environmental and Social Safeguards Policy (section 2.4). The CEB applies greenhouse gas emission (GHG) screening to all projects proposed for CEB financing to establish a preliminary estimate of the expected GHG emissions from a project and, in the case of mitigation projects, the relative decrease in GHG emissions. The screening methodology distinguishes three levels of CO_2 equivalent emissions:

- High: > 20 000 tonnes CO_2
- Medium: 10 - 20 000 tonnes CO_2
- Low: <10 000 tonnes CO_2

Carbon footprint calculations are made for all projects estimated as "medium" or "high" emission, and for those categorised "low" where sufficient data is available to yield meaningful results. Calculations are based on standard methodologies (e.g. the ADEME's *Bilan Carbone* for buildings) and include estimates of construction-related emissions where feasible. The assessments are carried out by the CEB's Directorate for Technical Assessment & Monitoring.

305-1 Direct (Scope 1) GHG emissions

The Bank's Scope 1 emissions are not project-related and are therefore disclosed under the chapter heading 'Corporate Impacts' in this GRI Index.

305-2 Energy indirect (Scope 2) GHG emissions
305-3 Other indirect (Scope 3) GHG emissions
305-4 GHG emissions intensity
305-5 Reduction of GHG emissions
305-6 Emissions of ozone-depleting substances (ODS) 15
305-7 Nitrogen oxides, sulfur oxides, and other significant air emissions

See the section 'Financing for climate action' in the main body of the Annual Sustainability Report.

SOCIAL – GRI 400

HUMAN RIGHTS ASSESSMENT – GRI 412

Management approach

Although the CEB has a separate legal identity and full financial independence, as a partial agreement of the Council of Europe, it nevertheless operates under the Council of Europe's *"supreme authority"* (Article I "Establishment of the Bank" of the CEB's Articles of Agreement). The Council of Europe itself was founded to promote freedom of expression and of the media, freedom of assembly, equality, and the protection of minorities.

The Council of Europe is kept regularly informed of the CEB's activities and its Secretary General plays an important role in issuing an opinion on admissibility from a political and social point of view for every project submitted to the CEB's Administrative Council for approval.

In this context, successive Council of Europe Summits, held at the highest political level of Heads of State and Government, have each given new impetus to the CEB's action and contributed to shaping its current identity as the social development bank for Europe. The third of these summits, held in Warsaw in 2005, invited the CEB to contribute in its own way to the development of a free, democratic and socially cohesive European society and concretely resulted in the introduction of human rights safeguards in its Loan and Project Financing Policy and Environmental and Social Safeguards Policy.

Thus, acting within the framework of the Council of Europe, the CEB supports its principles, values and overall objectives. The Bank's approach in terms of social responsibility draws upon the principles enshrined in the Council of Europe's Convention for the Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms and European Social Charter.

Within this framework, the CEB considers that the risks associated with incidents of child labour, forced or compulsory labour or violations of the rights of indigenous peoples to be non-applicable in its countries of operation, themselves also members of the Council of Europe and, for a significant number of them, the European Union. Nonetheless, the CEB deploys thorough screening mechanisms and would not knowingly finance projects presenting these risks.

412-3 Significant investment agreements and contracts that include human rights clauses or that underwent human rights screening

In accordance with CEB Loan Regulations, which constitute the general conditions governing all the CEB's loans, in the event that the implementation of a project financed by the CEB should lead to any violation of the Convention for the Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms or the European Social Charter, the CEB may suspend/cancel undisbursed loan amounts under the CEB loan regulations and/or demand early reimbursement of disbursed amounts.

LOCAL COMMUNITIES – GRI 413

Management approach
413-1 Operations with local community engagement, impact assessments and development programs
413-2 Operations with significant actual and potential negative impacts on local communities

Loans to local communities can be made on a direct basis or via on-lending through a financial institution. Given the specificity of the CEB's overarching social mission, the Bank's loans are to be considered for the most part and in more general terms as resulting in tangible "community engagement", since the final beneficiaries of CEB loans are members of local communities in the Bank's member states.

With respect to the issue of potential negative impacts, the CEB's Environmental and Social Safeguards Policy in particular *"requires the Borrower to address Project-related Community Health and Safety matters and Stakeholder Information and Consultation"*.

Over the course of 2020, fewer than five complaints with the potential to trigger some negative impacts on local communities were brought to the Bank's attention. The Bank continued closely to monitor the process, and attended the monitoring review on one case first filed by a civil society organisation in 2018.

PUBLIC POLICY – GRI 415

Management approach
415-1 Political contributions
As an International Organisation, the Bank is not allowed to make political contributions or donations to any political party or otherwise.

SOCIO-ECONOMIC COMPLIANCE – GRI 419

Management approach

All projects undergo compliance due diligence. Banks that partner with the CEB for on-lending use "Know Your Customer" questionnaires.

419-1 Non-compliance with laws and regulations in the social and economic area

None.

Specific Disclosures

CORPORATE IMPACTS

ECONOMIC – GRI 200

ECONOMIC PERFORMANCE – GRI 201

Management approach
201-3 Defined benefit plan obligations and other retirement plans

The CEB's Pension Schemes apply to staff members holding indefinite-term or fixed-term appointments and who have a minimum of 10 years of service. The Bank guarantees the payment of a lifetime pension for its retired staff members. The pension entitlement starts as of age 65 – except for those staff members hired prior to 1/1/2014, where the entitlement can start as of age 60.

In order to ensure the long-term economic performance and sustainability of its pension scheme, the CEB has adopted rigorous and sound assessment mechanisms, which are evaluated by external actuaries and follow international accounting standards (IAS).

An Advisory Pension Committee meets twice a year and may advise on proposals relating to the administration of the pension schemes, such as the interpretation of the pension scheme rules, the assessment of the actuarial equilibrium of the schemes, the actuarial assumption underlying the pension scheme liabilities, and the appointment of the Bank's actuarial adviser.

Both the Advisory Pension Committee and the actuarial assessment provide the necessary checks and balances to ensure the financial soundness and sustainability of the pension schemes.

External auditors also review the methodology and the assumptions used by the CEB's actuaries to obtain the actuarial valuation of the post-employment benefits related to the retirement plan and to the other related post-employment obligations, in line with IAS 19 and the financial information disclosed in the financial statements.

ENVIRONMENTAL – GRI 300

Management approach (Materials 301 – Energy 302 – Water and Effluents 303 – Emissions 305 – Waste 306 – Supplier Environmental Assessment 308)

Since 2017, the CEB has been working with GreenFlex and its "custom-made" GreenFlex IQ platform to obtain a more precise measurement of some environmental indicators (especially energy metrics), and to extend the environmental management approach to new topics: logistics, indirect GHG emissions (life-cycle analysis of goods, e.g. IT equipment), non-physical services, water consumption, etc. As a result, the precision of the carbon footprint has been improved and its perimeter extended.

In 2018, the CEB started building up a more comprehensive Environmental Management System (e.g. responsibilities, timeline, KPIs) to reduce its environmental impact and increase its operating efficiency. In 2019, this was supplemented by the Governor's Environmental Statement, laying out specific areas for improvement and goals.

At end 2020, a working group made up of the CEB's teams for facility management, procurement and corporate responsibility started a project with *GreenFlex*, the sustainability consultant also assisting the Bank with annually evaluating the operational carbon emissions, in order to support the CEB with:

- Drafting sustainable a procurement policy and procedure and phasing in of sustainable selection criteria where appropriate (led by CEB procurement)
- Switching to renewable electricity for the Paris office (led by CEB facility management),
- Identifying a suitable carbon offsetting mechanism (led by CEB corporate responsibility).

Most of this work will be carried out over the course of 2021.

MATERIALS – GRI 301

301-1 Materials used by weight or volume

In 2020, the CEB used 3.00 tonnes of office paper (FSC quality), compared to 5.67 tonnes in 2019, 6.62 tonnes in 2018 and 7.25 tonnes in 2017. The large decrease in paper used is also due to staff working from home due to the COVID-pandemic.

At end 2019, the Bank introduced water fountains and phased out the supply of bottled water in meeting rooms.

301-2 Recycled input materials used
301-3 Reclaimed products and their packaging materials

As a non-physical service provider, the CEB is not concerned by this topic.

ENERGY – GRI 302

Management approach (additional information)

The CEB's policy is to strike a balance between minimising its environmental footprint while offering good working conditions to its staff. The CEB is located in a historic building which was not designed according to modern energy efficiency standards. However, the CEB's facility management aims to progressively improve the building's energy efficiency by phased refurbishment and the replacement of energy intensive equipment.

302-1 Energy consumption within the organisation

Energy consumption by type over 2017 - 2020

	2017	2018	2019	2020
Electricity* (MWh)	862	788	705	741
Heating (tonnes of steam)	1 245	1 162	1 094	892
Cooling (MWh cold)	36.8	33.6	38.7	31.1
Fuel** (litres)	3 458	4 118	2 934	782

** To adapt the footprint to most the staff working from home, electricity consumption of IT equipment (e.g. computers at home) was included in the 2020 assessment for electricity. Assumption: 2/3 of staff working from home. ** CEB service vehicles*

302-2 Energy consumption outside of the organisation

The CEB being an organisation located in a single building, energy consumption outside the CEB mainly stems from business travel (see GRI 305).

302-3 Energy intensity

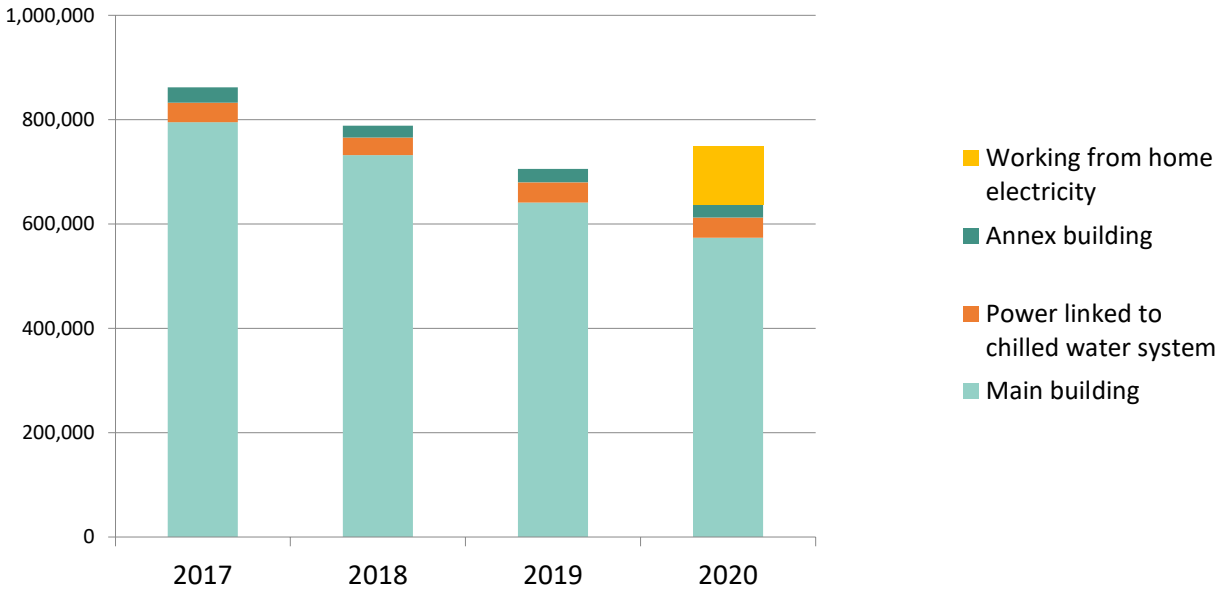
The CEB being a non-physical service provider, the energy intensity ratio is presented per employee (where the number of employees is 209), and also per square metre (where the total office space is 7675 m²). Office space up until 2019: 7600 m².

To calculate the two energy intensity ratios below, the electricity consumed was taken as a basis (i.e. heating and cooling is excluded). Energy intensity 2017 - 2020:

	2017	2018	2019	2020
Energy intensity (kWh / employee)	4 376	3 826	3 424	3564
Energy intensity (kWh / m²)	113	104	93	96

302-4 Reduction of energy consumption

Figure – 13% reduction in energy consumption over the period 2017-2020, electricity (kWh)



To adapt the footprint to most the staff working from home, electricity consumption of IT equipment (e.g. computers at home) was included in the 2020 assessment for electricity. Assumption: 2/3 of staff working from home.

WATER AND EFFLUENTS – GRI 303

303-1 Interactions with water as a shared resource
303-2 Management of water discharge-related impacts

All the water consumed by the CEB comes from municipal water in a closed-loop system, hence there is no water source significantly affected by withdrawal.

303-3 Water withdrawal

Municipal water use: 2 672 m3 in 2020, compared to 2 250 m3 in 2019, 2 250 m3 in 2018 and 2 595 m^3 in 2017. The increased water use in 2020 was mainly due to increased sanitary and hygiene measures, and the first full year of using water dispensers to replace plastic water bottles.

303-4 Water discharge
303-5 Water consumption

Based on the public information about the Paris municipal water network, and assuming that about one fifth of the water used by the CEB is consumed:

- Approximate volume of water discharges: around 2 140 m^3 in 2020 (2019: 1 800 m^3, 2018: 1 800 m^3, 2017: 2 000 m^3)
- Destination of water discharge: municipal water treatment plant
- Quality of water discharges: domestic waste water
- The water discharges will be used again in the municipal water system

EMISSIONS – GRI 305

Management approach (additional information)

The CEB is committed to improving the reduction in emissions from different sources, such as day-to-day activity, business travel and facilities maintenance.

Working with GreenFlex and using its "custom-made" GreenFlex IQ platform enabled the CEB to obtain a precise measurement of some environmental indicators (especially energy metrics) which feed into the environmental management approach.

As a result, the quality of both the data and the calculation of related GHG emissions has further improved.

The methodology used for assessing the GHG emissions follows version 8.4 (2020) of Bilan Carbone®, the official French methodology for calculating the GHG emissions of organisations according to the latest international references (GHG Protocol, ISO 14069, Carbon Disclosure Project etc.).

The *Bilan Carbone* approach used to define the CEB's organisational scope follows the *"operational control"* methodology, meaning that *"emissions from installations operated by the organization are taken into account."*

Further information can be found on the English website of the French Agency for the Environment and Energy Efficiency (ADEME).

The base year for 305-1, 305-2, 305-3 and 305-4 is 2020.

305-1 Direct (Scope 1) GHG emissions

Gross direct (Scope 1) GHG emissions: 2.2 metric tonnes of CO_2 equivalent.
All the CEB's gross direct GHG emissions are associated with the vehicles operated by the CEB.

305-2 Energy indirect (Scope 2) GHG emissions

Gross location-based energy indirect (Scope 2) GHG emissions: 160 tonnes of CO_2 equivalent.
The CEB's gross location-based energy indirect GHG emissions are associated with the electricity consumption (42t CO_2 eq) and the municipal heating and cooling systems (118t CO_2 eq).

305-3 Other indirect (Scope 3) GHG emissions

Gross other indirect (Scope 3) GHG emissions: 174 tonnes of CO_2 equivalent.
The CEB's gross other indirect GHG emissions are mainly associated with the goods and services bought and used by the organisation, business travel, employee commuting and IT equipment.

The CEB's office building assets are not taken into account as the building dates back to the 19th century. The amortisation period is therefore long past.

305-4 GHG emissions intensity

As the CEB is a non-physical service provider, the GHG emissions intensity ratio is presented per employee (where the number of employees is 209). All types of GHG emissions are included (i.e. scopes 1, 2 and 3). 2020 GHG emissions intensity ratio for the organisation: 1.6 CO_{2eq}/employee, based on the *Bilan Carbone* methodology (2019: 4.2 CO_{2eq}/employee).

305-5 Reduction of GHG emissions

Scope	GHG sources	2016	2017*	2018	2019	2020
Scope 1	Own service vehicles	33	10	12	8	2
Scope 2	Heating & cooling	139	187	175	145	118
	Electricity consumption	48	65	59	40	42**
Scope 3	Business travel, incl. taxi	616	507	561	466	61
	Home-to-work commuting	44	76	84	80	28***
	Paper & consumables	9	88	92	88	65
	Waste & water disposal	4	7	7	33	12***
	IT equipment	-	-	5	5	8

** Since 2017, a new methodology has been used to calculate GHG emissions. For more information, see the CEB's CSR Report 2017, page 29.** To adapt the footprint to most the staff working from home, electricity consumption of IT equipment (e.g. computers at home) was included in the 2020 assessment for electricity. *** The emissions were calculated from estimated values based on estimated office occupation. The occupation was estimated at 1/3 of its maximum capacity.*

WASTE – GRI 306

306-1 Waste generation and significant waste-related impacts
306-2 Management of significant waste-related impacts

The CEB, as a service sector company, mainly generates office related waste and manages it with the aim to recycle as much as feasible. At end 2019, an improved waste recycling scheme was introduced at the CEB's premises, enabling staff to sort paper, plastic and cans, batteries and light bulbs, coffee capsules and other 'non-recyclable' waste (60 bins installed). By the start of 2020, the scheme was fully operational, and later in the year new vending machines were introduced in the cafeteria that offer snack and lunch options in re-usable glass containers, instead of paper and plastic wrapping.

306-3 Waste generated
306-5 Waste directed to disposal

Total weight of non-hazardous waste: municipal waste of 52 tonnes, with any disposal methods except re-use, recycling and composting (2019: 149 tonnes, 2018: 145 tonnes, 2017: 143 tonnes).

306-4 Waste diverted from disposal

In 2020, the waste streams captured and recycled with the help of the socially responsible enterprise, Le Petit Plus were the following:

- Paper, paper towels and paperboard: 357 Kg
- Plastic bottles and cups: 230 Kg
- Coffee capsules: 44 Kg
- Glass: 28 Kg

SUPPLIER ENVIRONMENTAL ASSESSMENT – GRI 308

Management approach

The organisation's supply chain for its own operational needs is governed by the Guidelines on the Internal Procurement of Services, Supplies and Works by the CEB. The related Internal Procurement Procedures were updated in 2017.

In addition to this, the Environmental and Social Safeguards Policy which is complemented by the Environmental Statement of 26 July 2019, underlines the importance of enhancing environmental and social considerations in procurement decisions for the Bank's own operational needs.

At end 2020, a working group made up of the CEB's teams for procurement, facility management, and corporate responsibility started a project with *GreenFlex*, the sustainability consultant also assisting the Bank with annually evaluating the operational carbon emissions, in order to support the CEB with drafting a sustainable procurement policy and procedure and phasing in of sustainable selection criteria where appropriate.

308-2 Negative environmental impacts in the supply chain and actions taken

As a non-physical service provider, the CEB's 'negative impact' from its supply chain, as explained above, is mainly limited to its energy consumption, travel, paper and office materials bought, and waste produced.

For the actions taken on those items in the course of 2020, see the main body of the 2020 Sustainability Report.

SOCIAL – GRI 400

EMPLOYMENT – GRI 401

Management approach

The Bank supports measures that help maintain and develop its staff members. When staff members join the CEB, they are immediately considered as part of their teams and benefit from the same resources in terms of training and guidance on their development needs as any other staff member, regardless of their contract type or grade. In 2020, the CEB continued to rely on its staff members' high level of expertise, with an average age of 49 years, and an average tenure of 11 years (10 years for men and 11 years for women).

The CEB also seeks to attract talented people through a recruitment process and procedures which provide clarity, dialogue, transparency, contractual clarification and flexibility. The recruitment process at the Bank follows different steps including preliminary selection, assessment, and interviews. Newly hired staff members also participate in an induction session to help them integrate the Bank smoothly and meet their peers.

401-1 New employee hires and employee turnover

The turnover is defined as the total number of Bank staff leaving the organisation in a given financial year divided by the total population in the same year. In 2020, the CEB's turnover rate was 7.23%. The CEB's low turnover is rather similar to other international organisations with similar contractual policies.

Any national of one of the Bank's member states may apply for employment. Nationals of countries that have joined since 1994 are particularly encouraged to apply. A total of 17 appointments were made in 2020, with only one internal competition and 16 new hires (69% women and 31% men), representing 12 different nationalities. Out of the 16 new hires, five were managerial staff (20% women and 80% men), 10 were professional staff (60% women and 40% men) and 5 were support staff (80% women and 20% men). Out of

the 15 staff departures, 12 were professional staff (75% women and 25% men) and 3 were support staff (67% women and 33% men). This low turnover rate is a consequence of the Bank having a large number of staff members on indefinite-term contracts who develop their careers at the Bank over long periods of time.

401-2 Benefits provided to full-time employees that are not provided to temporary or part-time employees

Part-time staff members receive the same benefits as full-time staff members.

Staff members on temporary contracts whose duration does not exceed 9 months per year are not eligible for all the benefits received by staff members, such as bonuses, basic family allowance, education allowance, expatriation allowance (although temporary staff members are eligible for a residence allowance).

401-3 Parental leave

The table below summarises 2020 data for parental leave by a total number of women and men.

	Women	Men
Employees entitled to parental leave	4	2
Employees taking parental leave	4	2
Employees returning to work in the reporting period after parental leave ended	4	2
Employees returning to work after parental leave ended that were still employed 12 months after their return to work	4	2
Return to work & retention rate of employees that took parental leave	100%	100%

LABOUR/MANAGEMENT RELATIONS – GRI 402

Management approach

Based on the CEB's legal status as an international finance institution with its privileges and immunities, neither the host country's labour laws nor its other member countries' labour laws apply to its staff members. The Articles of Agreement (Article XI, section 1, d.) provide that *"[t]he Council of Europe Staff Regulations shall be applicable to the staff of the Bank in any matter not covered by a specific decision of the Administrative Council."* In other words, the Staff Regulations of the Council of Europe, as modified from time to time, automatically apply to the staff members of the Bank, except if the Administrative Council (AC) has adopted a specific decision in order for the Bank to have its own applicable provision(s) in a given area. In some instances, the Bank has its own needs due to its activity and size. If there is such a need, the Governor will submit a proposal to the AC in the form of a Resolution for adoption. Once the Bank has adopted its own provision(s), any further modification in this area also needs to be approved by the AC.

As further outlined below, the CEB provides its staff members with a comprehensive internal justice system to resolve and provide redress for staff issues and grievances using informal and formal mechanisms.

402-1 Minimum notice periods regarding operational changes

There is no system of collective bargaining agreements and, as stated above, the staff members' employment-related issues are governed by the Staff Regulations and their implementing rules.

For termination notices, reference is made to Articles 17 and 23 of the Staff Regulations, and to Articles 11 and 14 of Appendix II to the Staff Regulations. As to operational changes, particular reference is made to the abolition of posts (Article 23.b.i) and internal transfers and secondments (Article 5 of Appendix II to the Staff Regulations).

OCCUPATIONAL HEALTH AND SAFETY – GRI 403

403-1 Occupational health and safety management system

The CEB continues to develop initiatives that provide its staff members with a safe and healthy working environment.

Not only are working conditions taken into account, but staff well-being is also included in many communication and management training sessions. For many years now, the Bank has trained volunteer staff members to participate in the first aid programme and in the business continuity plan. A total of 18% of staff members are therefore trained in emergency first aid measures and fire safety. In addition, the CEB's travel management programme provides staff members who travel for professional reasons with travel management systems and services. The CEB offers its staff 24hour/7day services from *International SOS* in order to provide safety information and assistance in case of an emergency situation during travel.

The CEB also offers its staff flexible working hours through regular or occasional teleworking. Occasional teleworking: not exceeding 20 working days per calendar year. Regular teleworking: not exceeding 1 day per week and/or 5 days per month. Before the pandemic, 18% of staff had obtained a regular teleworking agreement, limited to one day per week, and about half of the staff had occasionally worked from home, for an average of 4.7 days per year. This drastically changed with the first lockdown in France in March, when suddenly all staff were working from home 5 days per week. It should be noted that 83% of women and 87% of men agreed or strongly agreed that during the pandemic, their immediate manager had given them the flexibility they needed to carry out their work without compromising their personal life. Furthermore, all staff were offered a workshop and individual advice on home office ergonomics, and a stress management webinar. Teleworking guidelines were shared with staff to help them in setting up good practices while maintaining their physical and mental wellbeing.

Furthermore, staff members have the opportunity to maintain physical fitness through regular sports practice in the Bank's on-site sports facilities, thereby creating a pleasant atmosphere through informal get-togethers, all of which has a positive influence on the Bank's social climate. Every year since 2009, half of the Bank's staff members have taken advantage of these facilities available at the CEB.

403-2 Hazard identification, risk assessment, and incident investigation
403-3 Occupational health services
403-4 Worker participation, consultation, and communication on occupational health and safety
403-7 Prevention and mitigation of occupational health and safety impacts directly linked by business relationships

The Health and Safety Committee is composed of:

- A chair appointed annually by the Governor
- The Head of the Human Resources Division or his/her representative
- The Head of the Facility Management & Security Division or his/her representative
- The Head of the Operational Risks Division or his/ her representative
- Two representatives appointed by the Staff Committee or their substitutes
- The CEB's Medical Officer

The Health and Safety Committee may, with the Governor's consent, consult any qualified person within or outside the CEB. The CEB provides services such as external psychological support via the Bank's medical insurance and consultations, upon request, with the CEB's medical doctor. Staff is invited to do an occupational health check up every other year.

403-5 Worker training on occupational health and safety
403-6 Promotion of worker health
Please see the main body of the Report.

403-9 Work-related injuries
403-10 Work-related ill health

Staff members may be on uncertified leave for health reasons for up to 4 days per year. They may also benefit from 6 days per child to take care of their children under the age of 16 (subject to medical certificates under certain conditions). The total period of absence for health reasons cannot exceed 36 months (or until stabilisation of the staff member's state of health in the case of a work accident or occupational disease). Staff members may also be granted additional days in the case of serious illness of their spouse/ partner, children and parents (up to 3 days per year for each case).

The Bank monitors its absenteeism rate on quarterly and annual bases through its key performance indicators.

As at 31 December 2020, the rate of short-term absenteeism stood at an average of 8.8 days per staff member per year for short-term illnesses.

Only 0.9% of staff were on long-term illness, which is below the 5% key performance indicator.

Table - Accident frequency rate

2019	2020
1 accident * 200 000 / 206 staff * 37.5h * 50 weeks = 0.518	5 accidents * 200 000 / 209 staff * 37.5h * 50 weeks = 2.552

TRAINING AND EDUCATION – GRI 404

Management approach

Staff members have access to training in four broad areas of skills: language, technical, information technology (IT) and core competencies (soft skills). These actions not only enhance staff skills, but also help contribute to the development of both the Bank's internal values and its management culture, in line with current best practices. The development tool contributes to the identification of needed skills. Staff training and development are part of good management practices and provide a basis for mobility.

404-1 Average hours of training per year per employee

In 2020, on average, staff members spent 3.6 days in training – about the same time for women and for men.

404-2 Programs upgrading employee skills and transition assistance programmes

Constant changes in the outside environment impact each and every organisation: there is therefore a need for adjusted training and development to help the workforce remain competitive and respond quickly to these changes. The CEB has organised an increasing amount of in-house inter-disciplinary team training in technical and communication areas, thereby enhancing knowledge transfer and team cooperation. Staff members' training and development are fundamental to keeping the workforce engaged and ready to face future challenges. In 2020, 67% of staff participated in training, whether language, technical, core competencies (soft skills) or health and safety. 20% of training participants followed core competency training while 35% followed language training, 10% followed technical training and 35% followed health and safety training. The CEB also offers its staff members the opportunity to follow a speciality certification programme enabling them to reinforce their knowledge or acquire life-long education certificates.

The CEB aims to keep its staff employable and flexible through targeted staff development. The appraisal system, which includes both performance and development reviews, enables the Human Resources teams to move towards a more strategic partnership with both managers and staff by keeping abreast of needed skillsets, identifying job bridges and building better customised and efficient training paths. During the development review, the technical and behavioural competencies of staff members are assessed by the managers.

404-3 Percentage of employees receiving regular performance and career development reviews

All staff members no longer in their probationary period must undergo both an annual performance review and a development review. Staff members in their probationary period must undergo more frequent performance reviews.

DIVERSITY AND EQUAL OPPORTUNITY – GRI 405

Management approach

The Bank's increasing activities underscore the enduring objectives of HR management at the Bank: (i) to attract and retain staff of the highest quality with a diversity of gender and nationalities, and appropriate skills, experience, and career preferences; and (ii) to manage staff efficiently, in an environment that rewards excellence, fosters teamwork and promotes diversity, inclusion and fairness.

The Staff Regulations establish the principle of non-discrimination in various domains. In effect, the concept of diversity covers a wide variety of individual and cultural characteristics linked to age, sexual orientation, racial, ethnic or social origin, colour, nationality, handicap, marital or parental status, gender, as well as political, philosophical and religious opinions. All these components are naturally important, but the main focus generally retained by international organisations is on gender and national diversity.

a. Gender: In the event of equal merit between a woman and a man, both of whom are candidates in an external recruitment or internal competition procedure, preference shall be given to the candidate of the gender which is under-represented in the grade and category to which the vacancy belongs. One gender is under-represented in relation to the other when the proportion of staff of that gender in the grade and category to which the vacancy belongs is below 40 percent. Although women are generally well represented at the Bank, efforts are undertaken to enhance the representation of women at senior levels and in management positions.

b. National diversity: Since the Bank's objective is to recruit its staff from the widest possible geographical base (assuming the requirement for high standards of efficiency and technical competency are met), the benchmark for an equitable breakdown of nationalities across the workforce could be set according to the share of the capital subscribed by each member state.

405-1 Diversity of governance bodies and employees

While the concept of "diversity" covers a wide variety of individual and cultural characteristics, the CEB's main areas of focus, as is generally the case with other international organisations, are on national diversity and gender.

At 31 December 2020, 33 out of 42 CEB member countries were represented among the 209 staff members. In terms of gender, as at 31 December 2020, the CEB had one female Vice-Governor (25% of its appointed officials) and three women (20%) on its Management team.

The Bank's workforce is made up of 209 staff members (97 men - 46% and 112 women - 54%). Of the 209 staff members, 144 are professional staff (81 men - 56% and 63 women - 44%) and 65 are support staff (16 men - 25% and 49 women - 75%).

Table - Geographical breakdown per employee / staff nationality

Staff nationality	Women	Men	Total	Share in workforce
Albania	1	1	2	1.0%
Belgium	4	4	8	3.8%
Bosnia and Herzegovina		2	2	1.0%
Bulgaria		1	1	0.5%
Croatia	1	1	2	1.0%
Cyprus		1	1	0.5%
Czech Republic	1		1	0.5%
Estonia	1		1	0.5%
Finland	2		2	1.0%
France	33	32	65	31.1%
Germany	5	12	17	8.1%
Greece	2	4	6	2.9%
Hungary	1	2	3	1.4%
Ireland	4	4	8	3.8%
Italy	14	10	24	11.5%
Latvia	2		2	1.0%
Lithuania	2		2	1.0%

Staff nationality	Women	Men	Total	Share in workforce
Luxembourg		1	1	0.5%
Malta	1		1	0.5%
Republic of Moldova		1	1	0.5%
Montenegro	1		1	0.5%
Netherlands		2	2	1.0%
North Macedonia	3		3	1.4%
Norway		2	2	1.0%
Poland	2	2	4	1.9%
Portugal	1	3	4	1.9%
Romania	10	2	12	5.7%
Serbia	6	2	8	3.8%
Slovak Republic	2	1	3	1.4%
Spain	6	5	11	5.3%
Sweden	1	1	2	1.0%
Switzerland	1	1	2	1.0%
Turkey	5		5	2.4%
TOTAL	**112**	**97**	**209**	**100%**

Each country is also represented on the Governing Board and on the Administrative Council. The Administrative Council and the Governing Board are both currently chaired by women.

Table - Governing Board composition including the Chairperson, as at 18 January 2021

Gender		Professional background				
Men	Women	Ambassador / Permanent Representative to the Council of Europe	Deputy Representative to the Council of Europe	Special envoy (Holy See)	Consul General	Ministry of Finance
28	14	35	4	1	1	1

Pending nomination: 1

Table - Administrative Council composition including the Chairperson, as at 18 January 2021

Gender		Professional background			
Men	Women	Ministry of Finance	Ministry of Foreign Affairs	Ministry of Economy	Other
26	14	28	3	3	6

Pending nominations: 3

For further details on Board and Council members, see here.

405-2 Ratio of basic salary and remuneration of women to men

The simple average grade level of men is grade A3 step 4 (€ 8 728), while for women, the average grade level is A1 step 6 (€ 5 872) per month.

The median grade level of men is grade A3 step 6 (€ 9182), while for women, the median grade level is A2 step 1 (€ 6 522) per month.

The complete CEB salary scale is accessible online.

NON-DISCRIMINATION – GRI 406

Management approach

The Staff Regulations establish the principle of non-discrimination and prohibits the show of any illicit discrimination based on age, sexual orientation, racial, ethnic or social origin, colour, nationality, handicap, marital or parental status, gender, as well as political, philosophical and religious opinions.

The principles of respect for diversity and non-tolerance of discrimination are also enshrined in the Codes of Conduct. Furthermore, the CEB has a protection of dignity at work policy.

406-1 Incidents of discrimination and corrective actions taken

No incident of discrimination filed.

Notes

Notes



Imprimé à 30 exemplaires

Crédits photos :

Couverture : Alex Potemkin - Morsa Images - andresr ; p. 3 : sturti ; p. 7 : Kyryl Gorlov ; p. 12 : Slaven Jandjel ; p. 14 : Julie Becker ; p. 16-21-23-26-27-35-37 : Sylvie Dupic ; p. 17 : Smiljana Aleksic ; p. 20 : Iago Lopez ; p. 22 : bojanstory ; p. 24 : Alison Miles / OSM PHOTO ; p. 28 : FatCamera ; p. 34 : Benjamin Boccas ; p. 40 : Ekaterina Pokrovsky

Production : Carré communication • Impression : Azaprim

CEB
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

55, avenue Kléber
FR-75116 PARIS - FRANCE
Tél. : +33 (0)1 47 55 55 00
Fax : +33 (0)1 47 55 03 38
Swift : CEFPFRPP
www.coebank.org

ISSN 2710-4184 (En ligne)
ISSN 2710-4176 (Imprimé)